



CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

ETATS FINANCIERS

COMPTES CONSOLIDES
du GROUPE CCI Région Paris-Ile-de-
France

Exercice 2021

COMPTE DE RESULTAT

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Chiffre d'affaires	483,0	395,4	87,6
Taxes pour Frais de Chambre de Commerce et d'Industrie (TCCI)	124,6	143,9	(19,3)
Autres produits d'exploitation	184,4	195,5	(11,0)
Charges de personnel	(418,2)	(424,3)	6,1
Autres charges d'exploitation	(304,8)	(239,6)	(65,3)
Impôts, taxes et versements assimilés	(22,5)	(22,3)	(0,2)
Résultat d'exploitation hors DAP/RAP	46,6	48,6	(2,0)
Dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation	(103,9)	(118,7)	14,8
Reprises d'amortissements et provisions d'exploitation	59,5	55,9	3,6
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et provisions des écarts d'acquisition	2,2	(14,2)	16,3
Dotation aux amortissements et provisions des écarts d'acquisition	(2,1)	(65,9)	63,7
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et provisions des écarts d'acquisition	0,1	(80,1)	80,1
			-
Résultat financier	28,8	(4,6)	33,4
			-
Résultat exceptionnel	25,5	50,1	(24,6)
Impôts sur les résultats	0,1	0,0	0,1
Résultat net des entités intégrées	54,5	(34,7)	89,2
Résultat des sociétés mises en équivalence	(66,4)	(168,5)	102,1
Résultat net de l'ensemble consolidé	(12,0)	(203,2)	191,2
<i>Intérêts minoritaires</i>	<i>19,2</i>	<i>(9,3)</i>	<i>28,5</i>
<i>Resultat net, part du groupe</i>	<i>(31,2)</i>	<i>(193,9)</i>	<i>162,7</i>

BILAN

ACTIF <i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Immobilisations incorporelles	102,2	106,3	(4,0)
<i>Dont écarts d'acquisition</i>	83,4	85,5	(2,1)
Immobilisations corporelles	700,9	707,4	(6,5)
Immobilisations financières	605,2	555,7	49,5
Titres mis en équivalence	174,9	165,4	9,5
Actif immobilisé	1 583,2	1 534,8	48,4
Stocks et en-cours	3,0	4,5	(1,5)
Clients et comptes rattachés	160,8	147,7	13,1
Autres créances et comptes de régularisation	163,9	89,1	74,7
Valeurs mobilières de placement	78,6	162,3	(83,7)
Disponibilités	316,8	255,8	61,1
Actif circulant	723,1	659,4	63,6
Total de l'actif	2 306,3	2 194,2	112,1

PASSIF <i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Apports	319,7	319,7	-
Réserves et résultat	(325,6)	(287,6)	(38,0)
Capitaux propres (part du groupe)	(5,9)	32,1	(38,0)
Intérêts minoritaires	89,4	73,5	15,9
Provisions pour risques et charges	521,7	534,5	(12,8)
Titres mis en équivalence	397,1	314,6	82,5
Provisions	918,8	849,1	69,7
Emprunts et dettes financières	195,3	220,8	(25,5)
Fournisseurs et comptes rattachés	73,6	56,4	17,2
Autres dettes et comptes de régularisations	996,6	942,2	54,3
Concours bancaires courants	38,5	20,1	18,3
Dettes	1 304,0	1 239,6	64,4
Total du passif	2 306,3	2 194,2	112,1

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(En millions d'euros)

	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net des sociétés intégrées	54	(35)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	25	121
- Variation des impôts différés	(1)	(1)
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	(16)	(40)
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	63	45
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	17
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(7)	(62)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	57	1
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations	(106)	(81)
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	26	58
Incidence des variations de périmètres	5	7
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(75)	(16)
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement :		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	(2)
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire	2	2
Subventions d'investissements reçues	0	13
Emissions d'emprunts	19	37
Remboursements d'emprunts	(45)	(30)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(23)	20
Incidence des variations de cours des devises	-	-
Reclassement de trésorerie	-	-
Variations de trésorerie (A)	(42)	5
Trésorerie d'ouverture (B)	398	393
Trésorerie de clôture (C)	356	398

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>(En millions d'euros)</i>	Capitaux propres part du groupe			Intérêts minoritaires
	Apports	Réserves et résultat	Total	
31/12/2019	319,7	(95,4)	224,2	80,1
Résultat 2020		(193,9)	(193,9)	(9,3)
Distribution de dividendes		0,0	0,0	(2,5)
Variation de périmètre		5,5	5,5	0,7
Autres mouvements		(3,8)	(3,8)	4,5
31/12/2020	319,7	(287,6)	32,1	73,5
Résultat 2021		(31,2)	(31,2)	19,1
Distribution de dividendes		0,0	0,0	0,2
Variation de périmètre		(11,0)	(11,0)	2
Autres mouvements		4,2	4,2	(5,4)
31/12/2021	319,7	(325,6)	(5,9)	89,4

**COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE CCI Région PARIS ILE-DE-FRANCE
EXERCICE 2021**

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

COMPTE DE RESULTAT	2
BILAN	3
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	4
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	5
1. PRESENTATION DU GROUPE CCI Région Paris Ile-de-France.....	7
1.1 Evénements marquants.....	7
1.2 Organigramme au 31 décembre 2021	13
1.3 Activités du Groupe	15
2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	24
2.1 Méthodes de consolidation.....	26
2.2 Exclusion du périmètre	28
3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	29
3.1 Référentiel comptable	29
3.2 Retraitements de consolidation	29
3.3 Méthodes comptables.....	30
4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	38
4.1 Information sectorielle	38
4.2 Résultat d'exploitation	39
4.3 Résultat financier	45
4.4 Résultat exceptionnel	46
4.5 Impôt sur les résultats.....	47
5. NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDE	48
5.1 Immobilisations incorporelles.....	48
5.2 Immobilisations corporelles	50
5.3 Immobilisations financières	51
5.4 Participations mises en équivalence.....	53
5.5 Stocks et en-cours	56
5.6 Créances clients et comptes rattachés	56
5.7 Autres créances et comptes de régularisation	57
5.8 Disponibilités, Valeurs Mobilières de Placement et trésorerie nette	57
5.9 Capitaux Propres, part du Groupe.....	58
5.10 Intérêts minoritaires	59
5.11 Provisions pour risques et charges	60
5.12 Emprunts et autres dettes financières.....	61
5.13 Taux d'intérêt et couvertures de taux.....	62
5.14 Fournisseurs et comptes rattachés.....	62
5.15 Autres dettes et comptes de régularisation.....	63
6. ENGAGEMENTS HORS BILAN	64
7. EFFECTIFS DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2021	67
8. HONORAIRES CAC AU 31 DECEMBRE 2021	67
9. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	67

1. PRESENTATION DU GROUPE CCI Région Paris Ile-de-France

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Paris Ile -de-France (CCI Région Paris Ile-de-France) a été créée le 1^{er} janvier 2013 par le décret n° 2012-595 du 27 avril 2012.

Elle est issue du rapprochement de plusieurs instances :

- la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP), rassemblant les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;
- la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles Val-d'Oise/Yvelines (CCIV), rassemblant les départements des Yvelines et du Val-d'Oise ;
- la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie (CRCI) Paris Ile-de-France, créée en 1964.

Depuis le 1er janvier 2013, la CCI de Région Paris Ile-de-France regroupe ainsi six Chambres départementales (Paris, Versailles-Yvelines, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise) sans personnalité morale et deux CCI territoriales (Seine-et-Marne et Essonne) établissements publics à caractère administratif.

Le terme CCI de Région Paris Ile-de-France utilisé ci-après fait référence à l'Etablissement Public Administratif hors filiales consolidées. Le terme Groupe fait référence à l'ensemble économique composé de la CCI de Région Paris Ile-de-France, de ses filiales et associations liées.

1.1 Evénements marquants

- **Evolution de l'activité du Groupe et effet de la crise sanitaire**

La crise sanitaire s'est poursuivie sur l'exercice 2021, impactant notamment les activités internationales (salons à l'étranger, exposants internationaux en France et visitorat) et évènementiel de la branche Congrès et Salons. Toutefois, ce ralentissement est moindre qu'en 2020 et l'activité dès septembre 2021 a connu une meilleure reprise que prévue sur ces deux segments d'activité.

S'agissant des activités de la branche Enseignement, la sortie de crise liée à la COVID-19 a permis la forte reprise de l'activité de HEC et ESCP en particulier sur la formation continue et l'accueil des étudiants internationaux.

Dans le cadre des mesures d'accompagnement, l'EESC HEC Paris avait pu bénéficier en 2020, d'un prêt garanti par l'Etat pour un montant de 15 M€. Cet emprunt a été remboursé par anticipation le 3 septembre 2021.

Le groupe ESSEC s'était vu également octroyer un prêt garanti par l'Etat de 10 millions d'euros en 2020 qui a été intégralement remboursé en octobre 2021.

- **Restructuration des activités du Groupe au niveau de la filière enseignement et des fonctions supports.**

Dans le contexte de diminution progressive de 2018 à 2022 de la taxe pour frais de chambre de commerce et d'industrie (TCCI) et d'évolutions réglementaires (loi PACTE, loi sur l'apprentissage...), la CCI de Région Paris Ile-de-France a finalisé en 2021 les travaux initiés en 2017 de redéfinition de sa stratégie et de ses activités. L'organisation du service aux entreprises et les prestations proposées avaient été revues en 2019 et ont donné leur plein effet en 2020, perturbées toutefois dans leur programmation par la crise sanitaire.

En vue de mener à bien ce processus de restructuration sur les fonctions supports et sur les activités d'enseignement, les travaux de refonte de l'organisation ont conduit à la création en 2020 de structures juridiques spécifiques, à savoir :

- 6 EESC (Etablissements d'Enseignement Supérieur Consulaires) :
 - EESC Ferrandi
 - EESC Gobelins
 - EESC Mode et Luxe
 - EESC Ecole Supérieure de Vente et Management
 - EESC Ecole Supérieure des Métiers de la Ville de Demain
 - EESC ESIEE IT
- une entité ayant une activité de holding pour les structures d'enseignement, la Holding CCI PARIS Ile-de-France Education ;
- un GIE Groupe CCIR Paris Ile-de-France en tant qu'entité portant les activités supports de nombreuses entités du Groupe.

Ces entités ont fait l'objet d'opérations d'apports de branches d'activité par la CCI de Région Paris Ile-de-France en date du 1er janvier 2021.

- **Création d'une filiale WACANO Villejuif Bio Park pour l'acquisition d'un immeuble d'activité**

La SAS Wacano Villejuif Bio Park a été créée le 15 juin 2021 par WACANO, avec un apport en capital de 1 000€, dans l'objectif d'acquérir un immeuble d'activité, localisé à Villejuif, dédié aux biotechnologies.

Le 28 juillet 2021, la SAS a fait l'objet d'une augmentation de capital pour 2,8 M€ par Wacano et pour 2,7 M€ par la CDC. Depuis cette opération, le capital de la SAS est détenu à 51 % par Wacano et à 49 % par la CDC.

L'immeuble a été acquis le 29 juillet 2021 pour 16,8 M€ hors droits et est loué à Wacano via un contrat de bail.

- **CCI Essonne - Création d'AUXESS**

En octobre 2021, la CCI Essonne est devenue actionnaire à 100% de la société Auxess nouvellement créée. La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- la réalisation de projets immobiliers ;
- la prestation de service à destination des entreprises ;
- l'activité de société holding animatrice par la définition et la mise en œuvre de la politique générale du groupe, l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique.

- **Transfert de l'activité ESIEE à l'Université Gustave Eiffel**

Une convention a été signée entre la CCI de Région Paris Ile de France et l'Université Gustave Eiffel afin d'organiser l'intégration de l'école ESIEE Paris au sein de l'Université en tant qu'Ecole membre de cette dernière.

Le décret n°2020-1747 du 29 décembre 2020 a pour objet de transférer les droits, obligations, compétences et personnels correspondant aux activités de l'ESIEE Paris à l'Université Gustave Eiffel, avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2021

S'agissant des actifs et passifs transférés, leurs montants s'équilibrent, aucune contrepartie du transfert n'a donc été constatée dans les comptes de la CCI de Région Paris Ile-de-France.

- **EESC HEC Paris**

La CCI de Région Paris Ile-de-France a cédé 24 680 actions de l'EESC HEC Paris à la Fondation HEC le 1er décembre 2021 au prix unitaire de 472,78 € dont 100 € de valeur nominale. De manière concomitante, la CCI de Région Paris Ile-de-France a souscrit à une augmentation de capital de l'EESC HEC Paris de 5 221 actions pour la même valeur.

A l'issue de ces deux opérations, la CCI de Région Paris Ile-de-France voit son taux de détention au sein de l'EESC passer de 91,29% à 87,38%.

- **ESCP Madrid**

Pour répondre aux besoins de surface supplémentaire, le campus de Madrid a pris un bail pour des seconds locaux dans le centre-ville de Madrid.

- **Groupe ESSEC**

La SAS ESSEC MA qui intervenait dans le domaine de l'accompagnement managérial et proposait principalement des programmes intra-entreprises à des grands groupes internationaux, a été dissoute le 30 avril 2021 dans le cadre d'une Transmission Universelle de Patrimoine au profit de l'Association Groupe ESSEC, qui détenait jusqu'à présent l'entité à 100%.

- **Groupe VIPARIS**

L'activité des sociétés du Groupe a été fortement pénalisée par les limitations et interdictions d'événements sur 2021 imposée dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, toutefois une reprise supérieure aux attentes a été constatée dès septembre 2021.

Au cours de l'exercice, la société Viparis Le Paris des Congrès de Paris a acquis l'intégralité des 8 104 actions de la société Viparis Le Palais des Congrès d'Issy préalablement détenus par la SAS Viparis.

A l'issue de cette opération, Viparis Le Paris des Congrès de Paris détient désormais 95,13% de Viparis Palais des Congrès d'Issy et Viparis SAS n'a plus de lien capitalistique avec Viparis Palais des Congrès d'Issy.

Cette opération n'entraîne pas d'impact sur le pourcentage de détention de la société tête de Groupe.

- **CASSINI**

La crise sanitaire qui s'est poursuivie en 2021 a entraîné de très fortes contraintes sur l'activité du Groupe Comexposium, notamment en raison de mesures gouvernementales visant à limiter les rassemblements. Le Groupe a eu recours au report ou à l'annulation d'une majorité de ses événements.

Pour rappel, en 2020, Cassini avait saisi le tribunal de commerce pour demander l'ouverture d'une procédure de sauvegarde pour les entités CASSINI SAS, Comete Holding, Comexposium Holding, Comexposium SAS. Cette demande avait été approuvée par le tribunal de commerce le 22 septembre 2020.

A l'issue de la première période d'observation, qui a pris fin le 21 mars 2021, le tribunal de commerce a prolongé de 6 mois la procédure de sauvegarde, en raison de l'incertitude du retour à l'activité.

Par jugement en date du 7 octobre 2021, le Tribunal de Commerce de Nanterre a estimé que les sociétés sous sauvegarde avaient su démontrer leur capacité à poursuivre leur activité dans un contexte particulièrement difficile et a arrêté le plan de sauvegarde sur avis favorable des mandataires judiciaires, du Parquet et du Juge Commissaire.

Le Groupe Comexposium dans le cadre de son processus de clôture des comptes consolidés a réalisé des tests de dépréciation sur son goodwill, ainsi que sur ses actifs incorporels (essentiellement des marques et des actifs représentatifs des relations clientèles). Sur la base des tests réalisés, le Groupe Comexposium a reconnu une dépréciation complémentaire de 4 M€ en 2021, et impactant à hauteur de 2,0 M€ le Groupe CCIR.

- **SIPAC**

Dans le contexte de la crise sanitaire qui a très sévèrement impacté la filière congrès et salons, la SIPAC a octroyé, avec son coactionnaire (PREDICA), un prêt d'associés à hauteur de 109,1 M€ à sa filiale CASSINI afin de financer ses besoins de trésorerie incompressibles durant la procédure de sauvegarde.

- **GIE CCI Finance**

Nouvelle répartition du capital suite à l'adhésion de la CCI Portes de Normandie et l'intégration de quatre entités dans les périmètres de la CCI Nice Côte d'Azur et la CCI Rouen Métropole :

Au 31/12/2021					
Répartition du capital (statuts)	Capital	Droits statutaires	% Droits statutaires	Droits de vote	% Droits de vote
CCI de Région Paris Île-de-France	504 100 €	5 041	66,09%	9 541	75,55%
CCI Nice Côte d'Azur	93 100 €	931	12,21%	1 431	11,33%
CCI Seine Estuaire	82 300 €	823	10,79%	823	6,52%
CCI de Bordeaux	32 200 €	322	4,22%	322	2,55%
CCI Rouen Métropole	27 400 €	274	3,59%	274	2,17%
CCI Seine et Marne	10 500 €	105	1,38%	105	0,83%
CCI Essonne	8 500 €	85	1,11%	85	0,67%
CCI Portes de Normandie	4 700 €	47	0,62%	47	0,37%
TOTAL	762 800 €	7 628	100%	12 628	100%

- **Adoption du nouveau référentiel comptable ANC 2020-01 applicable aux comptes consolidés à compter du 1er janvier 2021**

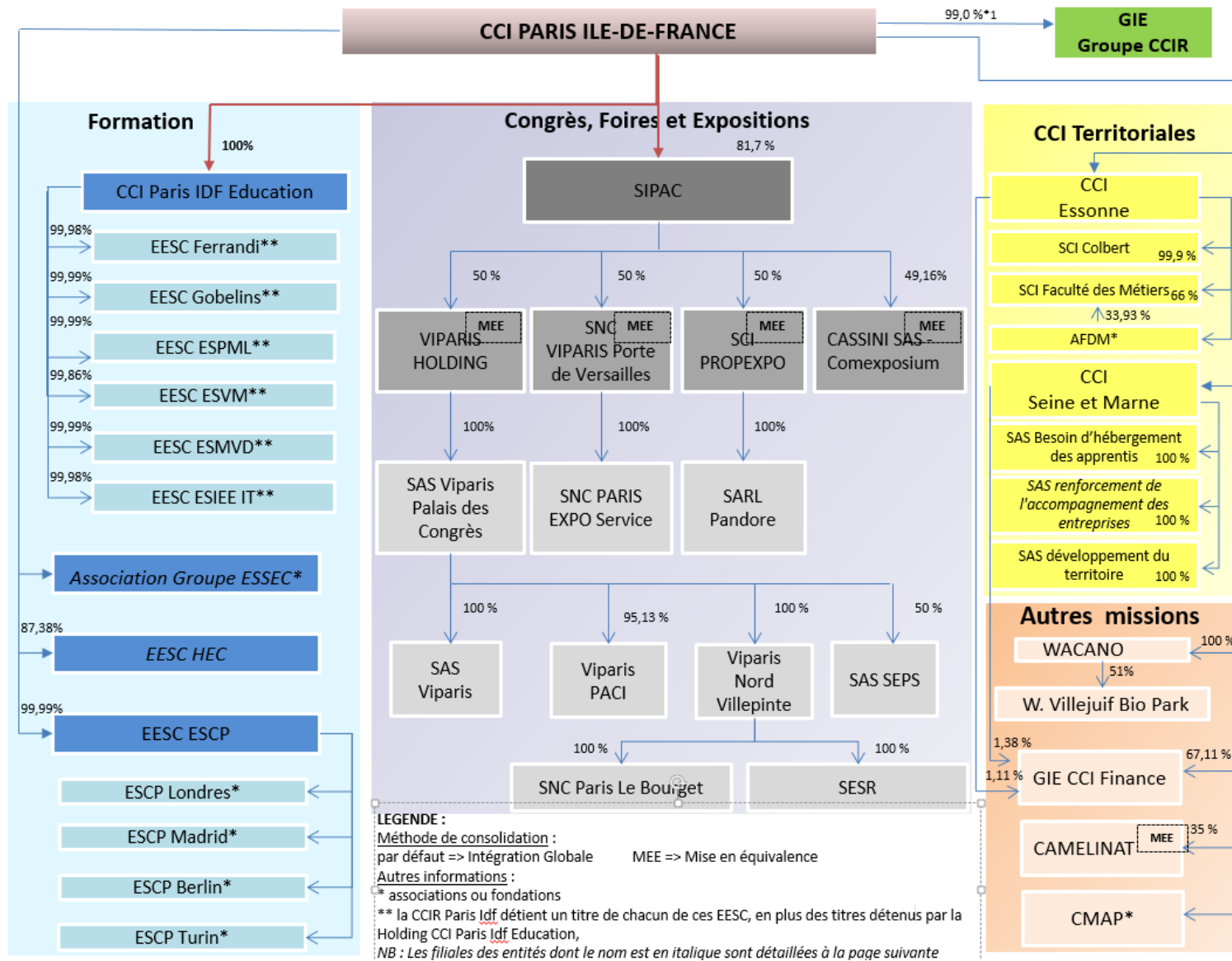
Impact sur la présentation des états financiers consolidés :

- au bilan :
 - les écarts d'acquisition sont désormais présentés au sein des immobilisations incorporelles ;
 - les impôts différés sont présentés dans les comptes de régularisation
- au compte de résultat :
 - les amortissements des écarts d'acquisition sont présentés dans le résultat d'exploitation après les dotations aux amortissements et provisions, deux nouveaux agrégats sont créés : résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements et provisions des écarts d'acquisition en remplacement du résultat d'exploitation et résultat d'exploitation après dotation aux amortissements et provisions des écarts d'acquisition.

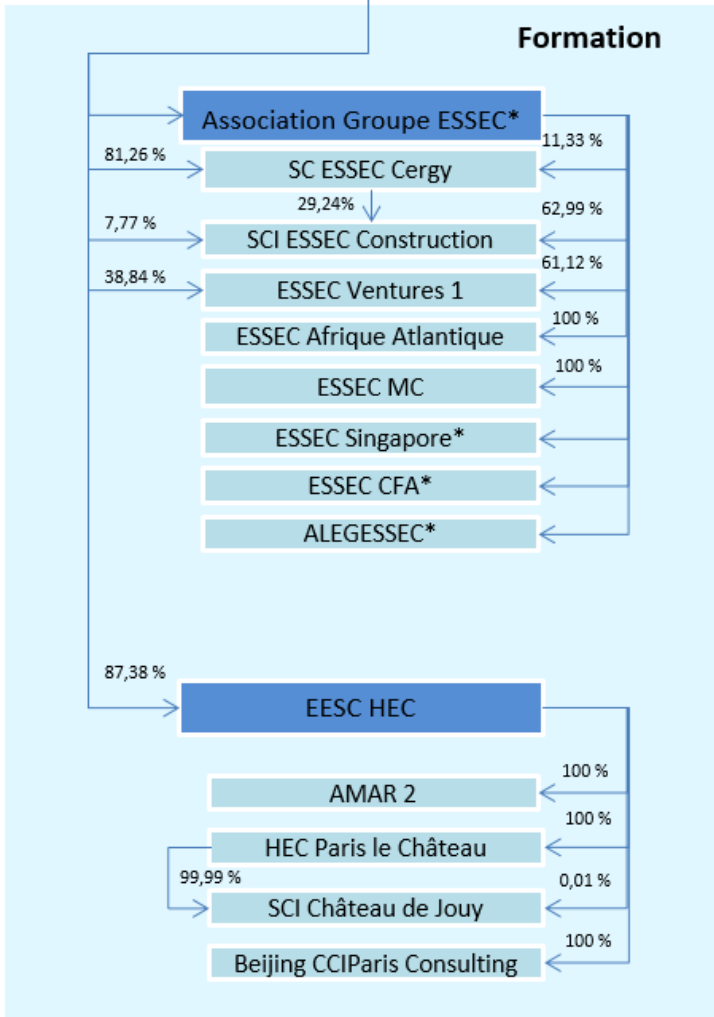
Impact sur le traitement comptable dans les comptes consolidés :

- arrêt de l'amortissement des frais d'établissement et comptabilisation en charge des nouveaux frais d'établissement dans l'année d'occurrence avec un impact à la baisse des frais d'établissement de 0,2 M€ ceux-ci étaient auparavant activés et amortis sur 10 ans.
- maintien au bilan dans les comptes dédiés des écarts de change actifs et passifs ; ceux-ci étaient comptabilisés au compte de résultat de l'exercice dans le précédent référentiel CRC 99-02. Ces écarts de conversion suivent désormais les mêmes règles comptables que celles appliquées dans les comptes individuels.

1.2 Organigramme au 31 décembre 2021



CCI PARIS ILE-DE-FRANCE



LEGENDE

* = associations

1.3 Activités du Groupe

Le Groupe CCI de Région Paris Ile-de-France dispose de filiales et détient des participations au sein des secteurs d'activités :

- Congrès, Foires et Expositions ;
- Formation ;
- des missions diverses liées au statut de Chambre de Commerce et d'Industrie.

Les deux CCIT Essonne et Seine-et-Marne ont été traitées de façon distincte dans l'information sectorielle afin de pouvoir donner une meilleure lecture des comptes consolidés du Groupe CCI de Région Paris Ile-de-France.

1.3.1 Secteur Congrès, Foires et Expositions

Le secteur Congrès, Foires et Salons repose sur la détention et la gestion immobilière des sites de congrès et expositions (SCI Propexpo, Viparis Porte de Versailles et Viparis) et de l'organisation d'évènements (Groupe COMEXPOSIUM).

- **SIPAC**

Cette société est principalement une société financière ayant pour objet essentiel de détenir des titres. Au 31 décembre 2021, à l'instar de l'exercice précédent la société détient des titres de :

- la SCI Propexpo (50%) ;
- Viparis Holding (50%) ;
- la SNC Viparis Porte de Versailles (50%) ;
- Cassini (49,16%).

- **PROPEXPO SCI**

Il s'agit d'une société dont l'objet est principalement :

- la propriété de droits réels sur les sites de Paris Nord Villepinte, du Palais des Congrès de Paris, et de l'Espace Champerret ;
- la location, la gestion des baux, la construction, la rénovation et la gestion courante de ces actifs ;
- la détention des parts de la SARL Pandore, propriétaire des murs de l'Espace Grande Arche.

- **VIPARIS – Holding**

Les sociétés d'exploitation VIPARIS sont détenues par Viparis Holding, société holding du Groupe Viparis, à l'exception de Viparis Porte de Versailles détenue directement pour partie par SIPAC.

VIPARIS est un des leaders mondiaux en matière de gestion de sites avec 10 parcs d'expositions et de congrès, soit plus de 615 213 m².

- **VIPARIS - Palais des Congrès de Paris SAS**

Cette société a pour objet :

- la gestion commerciale et technique des sites suivants (dans le cadre de baux conclus avec Propexpo ou des tiers) :
 - Parc des Expositions de Paris-Nord Villepinte ;
 - Parc des Expositions de Paris-Nord Le Bourget ;
 - Palais des Congrès de Paris ;
 - Palais des Congrès d'Issy-Les-Moulineaux ;
 - Espace Champerret ;
 - Carrousel du Louvre ;
 - Espace Grande Arche ;
 - CNIT.
- la détention des sociétés d'exploitation des sites suivants :
 - VIPARIS Nord Villepinte ;
 - VIPARIS Le Bourget ;
 - VIPARIS Issy les Moulineaux ;
 - VIPARIS SAS dont l'objet est d'assurer l'exploitation du Carrousel du Louvre, de l'Espace Champerret, de l'Espace Grande Arche et du CNIT ;
 - SESR qui gère et exploite l'Hôtel Salomon de Rothschild ;
 - SEPS qui gère et exploite le site du Palais des Sports de Versailles.

- **Viparis Porte de Versailles**

Cette société a pour principal objet la gestion commerciale et technique du site d'exposition de la Porte de Versailles et détient directement la société d'exploitation Paris Expo Services.

- **Cassini**

Cette société est la société de tête du Groupe Comexposium qui a pour objet l'organisation et la gestion de manifestations, ainsi que l'acquisition, la souscription, la détention, la gestion et la cession de parts sociales et des titres financiers.

1.3.2 Secteur Formation

- **EESC ESCP Business School**

L'EESC ESCP a été filialisée au 1er janvier 2018 et a pour objet de gérer et de développer l'Etablissement d'Enseignement Supérieur Consulaire ESCP Business School, en France et à l'étranger.

Cette mission d'intérêt général comprend :

- la gestion, l'organisation et le développement des activités d'enseignement et de recherche de ESCP Business School aux fins de la préparation à plusieurs formations diplômantes dans le domaine du management, de la gestion et du développement personnel ;
- la délivrance des diplômes par l'école ;
- l'organisation et le développement des actions de formation et de développement professionnel au bénéfice de cadres et dirigeants d'entreprises ;
- la création et le développement des programmes de formations initiales en temps plein et apprentissage et de formations continues dans tous les domaines ayant un rapport avec le management, la gestion et le développement des entreprises et des organisations privées et publiques en France et à l'étranger ;
- le développement des programmes de recherches en relation avec les domaines de compétences de ses enseignants-chercheurs ;
- la réalisation des actions correspondant à ses missions d'enseignement, formation et recherche par voie de partenariats ou d'association ou regroupements avec d'autres écoles ou institutions universitaires publiques ou privées.

- **ESCP Berlin / ESCP Londres / ESCP Madrid / ESCP Turin**

Les campus de l'ESCP Business School (association de Berlin, association de Madrid, charity de Londres et fondation de Turin) sont des institutions d'enseignement supérieur ayant pour but de former des gestionnaires et dirigeants d'entreprises européennes, de créer chez les diplômés une mobilité et une flexibilité professionnelles et géographiques. En outre, ces associations sont autorisées à organiser des conférences et toute autre manifestation dans le domaine de la gestion et de la formation continue au management.

L'association ESCP Berlin a été constituée avec le Sénat de Berlin.

- **EESC HEC Paris**

HEC a été filialisée au 1er janvier 2016 et a pour objet de gérer et de développer l'Etablissement d'Enseignement Supérieur Consulaire Hautes Etudes Commerciales de Paris, en France et à l'étranger. Cette mission d'intérêt général comprend :

- la gestion, l'organisation et le développement des activités d'enseignement et de recherche de HEC Paris aux fins de la préparation à plusieurs formations diplômantes dans le domaine du management, de la gestion et du développement personnel ;
- la délivrance des diplômes par l'école ;
- l'organisation et le développement des actions de formation et de développement professionnel au bénéfice de cadres et dirigeants d'entreprises ;
- la création et le développement des programmes de formations initiales et continues dans tous les domaines ayant un rapport avec le management, la gestion et le développement des entreprises et des organisations privées et publiques en France et à l'étranger ;
- le développement des programmes de recherche en relation avec les domaines de compétences de ses enseignants-chercheurs ;
- la réalisation des actions correspondant à ses missions d'enseignement, formation et recherche par voie de partenariats ou d'associations ou regroupements avec d'autres écoles ou institutions universitaires publiques ou privées.

- **Beijing CCIParis Consulting Co**

Cette entité a pour objet de donner des conseils dans la gestion d'entreprise, dans les affaires commerciales et conseils en formation éducative et culturelle. Cette entité est détenue à 100 % par l'EESC HEC qui est détenue à 87,38 % par la CCI de Région Paris Ile-de France.

- **ASSOCIATION DU GROUPE ESSEC**

Elle a pour objet de diffuser et de promouvoir l'enseignement supérieur et la recherche appliquée notamment aux sciences sociales, économiques, commerciales et juridiques.

L'entité ESSEC MA a fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine au profit de l'Association du Groupe ESSEC durant l'exercice 2021.

- **ESSEC CONSTRUCTION SCI**

La Société Civile Immobilière ESSEC Construction porte l'ensemble immobilier du Campus de Cergy.

La Société Civile Immobilière ESSEC Construction est détenue à :

- 62,99 % par l'Association Groupe ESSEC ;
- 29,24 % par SC ESSEC Cergy ;
- 7,77 % par la CCI de Région Paris Ile-de-France.

- **ESSEC CERGY SC**

La Société Civile ESSEC a pour objet la propriété et la gestion des parts de la Société Civile Immobilière ESSEC Construction.

La Société Civile ESSEC Cergy est détenue à :

- 81,26 % par la CCI de Région Paris Ile-de-France ;
- 11,33% par l'Association Groupe ESSEC ;
- 1,61 % par l'Association des anciens élèves ;
- 1,40% par la Caisse des Dépôts ;
- 1,12% par Groupama investissements ;
- 1,12% par BSN Gervais Danone ;
- 0,98% par Lafarge ;
- 1,18% par d'autres Groupements.

- **ESSEC VENTURES 1 SAS**

ESSEC Ventures 1 est le dispositif qui accompagne les étudiants de l'ESSEC porteurs de projets d'entreprise. Il se compose d'un incubateur, d'une pépinière, d'un fonds d'amorçage. ESSEC Ventures 1 organise également des événements rassemblant entrepreneurs et investisseurs.

La société a une double mission :

- soutenir l'entrepreneuriat dans l'écosystème ESSEC en apportant aux start-up des conseils stratégiques et la mobilisation du réseau de contacts du Groupe et de ses partenaires ;
- contribuer au développement financier des start-up en les assistant dans la recherche de financements plus importants auprès d'investisseurs institutionnels.

La société est détenue à :

- 61,12 % par l'Association Groupe ESSEC ;
- 38,84 % par la CCI de Région Paris Ile-de-France.

- **ESSEC Management Consultants SARL**

E.M.C représente le Groupe ESSEC en Chine et conduit des actions de recrutement auprès des étudiants et universités chinoises afin de susciter des candidatures dans l'un des programmes proposés par le Groupe ESSEC, ceci par l'intermédiaire d'un bureau installé à Pékin.

L'Association Groupe Essec détient 100% du capital.

- **ALEGESSEC**

L'association loue à des sociétés HLM des ensembles résidentiels (construits sous le régime de bail à construction conclu entre ces sociétés HLM et l'Association Groupe ESSEC), qu'elle meuble et dont elle assure l'entretien et la maintenance ainsi que les frais locatifs. Elle met à la disposition de ses adhérents des chambres, moyennant une redevance qui doit couvrir l'ensemble des charges de fonctionnement et d'occupation.

Les quatre résidences, qui constituent le parc locatif de ALEGESSEC, permettent de bénéficier du régime des APL et donc de réduire le coût du loyer restant à charge pour les étudiants.

- **ESSEC CFA**

L'association pour la formation par l'apprentissage supporte le CFA du Groupe ESSEC. Les membres fondateurs sont la CCI de Région Paris Ile-de-France et l'association du Groupe ESSEC.

- **ESSEC SINGAPORE**

ESSEC Singapore a le statut de Charity. Depuis son campus de Singapour, l'ESSEC développe une offre de formations, certaines totalement délivrées sur place, d'autres représentant un module optionnel ou complémentaire d'un programme de Cergy ou La Défense. Depuis janvier 2015, le campus de Singapour est installé sur le site de Nepal Hill.

- **EESC FERRANDI**

FERRANDI Paris forme aux métiers de la gastronomie et de l'hospitality management, acteurs du renouveau, en France et à l'international. Créée il y a 100 ans par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris ; son nom est associé à plusieurs générations de chefs, de managers de l'hôtellerie et de la restauration, qui se sont distingués par leur signature culinaire et leurs talents d'innovateurs.

- **EESC GOBELINS**

GOBELINS est l'école de référence dans les Arts Visuels. Elle se distingue dans le paysage des industries créatives par son positionnement original : une école qui forme à tous les métiers de la création visuelle, de la conception à la production de l'image sous toutes ses formes (fixe, animée, interactive, 3D), de l'imprimerie 4.0 à la Réalité Virtuelle.

- **EESC ESPML**

L'EESC Ecole Supérieure de la Production de la Mode et du Luxe regroupe deux marques : ISIPCA et La Fabrique - École des métiers de la mode et de la décoration. La première est devenue l'école de référence nationale et internationale de l'industrie du parfum, de la cosmétique et de l'aromatique alimentaire. La deuxième est réputée comme animateur et moteur de la fashion tech.

- **EESC ESVM**

L'EESC Ecole Supérieure de Vente et de Management exerce des activités d'enseignement, de recherche et de formation dans le domaine de la vente, des achats, de l'ingénierie et du développement d'affaires, des techniques financières, du management de l'entreprise et des ressources humaines.

- **EESC ESMVD**

L'EESC Ecole Supérieure des Métiers de la Ville de Demain est issue du rapprochement des écoles L'ÉA et CFI et exerce des activités de promotion, de gestion, d'organisation et le développement d'activités d'enseignement et de recherche aux fins de la préparation à plusieurs formations diplômantes ou certifiantes dans le domaine des métiers du bâtiment, des travaux publics, de l'énergie, de la mobilité et de l'aménagement paysager.

- **EESC ESIEE IT**

L'EESC ESIEE IT exerce des activités d'enseignement, de recherche et de formation dans le domaine de l'ingénierie, des technologies de l'information, de l'électronique et de l'électrotechnique.

1.3.3 Autres missions

- **CCI DE RÉGION PARIS ILE-DE-FRANCE**

La CCI de Région Paris Ile-de-France répond aux attentes des chefs d'entreprises en proposant des services appropriés et efficaces, développe des solutions concrètes adaptées aux défis que les entrepreneurs doivent relever quotidiennement. De la création à la transmission, en passant par le développement de l'activité et la conquête de nouveaux marchés à l'international, le chef d'entreprise peut bénéficier des compétences des conseillers des six chambres départementales et des deux chambres territoriales de la CCI de Région Paris Ile-de-France et de ses services spécialisés.

Les 92 élus de la CCI de Région Paris Ile-de-France interviennent régulièrement auprès des pouvoirs publics locaux, nationaux et européens sur les grands sujets économiques. Forts de leur connaissance du terrain, ils s'appuient sur l'expertise des équipes pour leur proposer une analyse prospective et des évolutions législatives destinées à renforcer la compétitivité des entreprises et des territoires. Leurs prises de position, éclairées et concrètes sur tous les sujets qui intéressent la vie économique, alimentent le débat public en représentant l'intérêt des entreprises.

- **GIE Groupe CCIR**

Le GIE Groupe CCIR a pour objet la mise en œuvre de tous moyens propres à faciliter ou développer l'activité économique de ses membres ou accroître les résultats de leur activité ainsi que de fournir toutes prestations de service en matière de comptabilité, juridique, ressources humaines, achats, services généraux, systèmes d'information et centre de ressources.

- **WACANO**

La Société WACANO a pour objet :

- la construction, la rénovation, ainsi que l'exploitation, soit en gestion immobilière directe, soit en gestion locative, soit comme administrateur de biens de locaux à usage de bureaux, d'activités, d'entrepôts, de laboratoires ou d'ateliers ;
- la fourniture de prestations logistiques ainsi que de services divers liés à la mise à disposition de locaux y compris la gestion du mandat pour compte d'autrui ;
- la construction, la rénovation ainsi que l'exploitation, soit en location, soit en gestion directe, d'incubateurs, de pépinières et d'hôtels d'entreprises et d'une manière générale de tout immobilier lié à l'entreprise et notamment à la jeune entreprise;
- et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet social et à tout objet économique, commercial, immobilier ou financier, similaire ou complémentaire.

Depuis 2019, la société WACANO est inscrite dans un projet de développement ambitieux visant à acquérir plusieurs plateformes entrepreneuriales, à élargir son implantation territoriale et à renforcer l'offre de services aux entrepreneurs, notamment en s'appuyant sur les domaines d'excellence des services consulaires et en renforçant ses propres expertises. C'est dans ce contexte qu'a été conclue l'intégration au 1er janvier 2020 des activités de STARLABS, implantée dans le Val d'Oise et agissant dans le même secteur d'activité et en 2021 la création de la SAS Wacano Villejuif Bio Park.

- **CMAP**

Le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris est une association qui a pour objet :

- d'inciter les chefs d'entreprises à recourir à la médiation ou à l'arbitrage pour le règlement de leurs différends ;
- de les sensibiliser ainsi que les conseiller à la mise en œuvre de nouvelles procédures ;
- et de procurer par voie de médiation et d'arbitrage, conformément à son règlement, la solution des différends dont il est saisi.

- **GIE CCI finance**

Le GIE CCI Finance, créé en 2009 à l'initiative des CCI de Paris et Nice, est au service de la fonction financement, trésorerie et conseil en placement des Chambres de Commerce et d'Industrie en France.

Le GIE assure essentiellement :

- la gestion de trésorerie ;
- l'optimisation des flux ;
- la gestion des placements et des financements et l'adossement d'actifs et de passifs ;
- les couvertures des risques financiers.

- **SCI CAMÉLINAT**

La Société Civile Immobilière Camélinat a pour objet :

- l'acquisition de tous terrains ou immeubles dans le département des Yvelines et en particulier d'un immeuble de 10 400 m² de surface de plancher bâti sur un terrain de 14 807 m² situé à Mantes la Ville ;
- l'édification de tous immeubles sur des terrains achetés ;
- la location de tout ou partie des immeubles acquis ou construits.

- **CCIT Essonne et Seine-et-Marne**

Les Chambres de Commerce et d'Industrie Territoriales (CCIT) sont rattachées, depuis le 1er janvier 2013, à la CCI de Région Paris Ile-de-France conformément au décret n° 2012-595 du 27 avril 2012.

La CCI Seine-et-Marne détient notamment les entités suivantes :

- SASU Hébergement et services aux entreprises – la société a pour objet principal la création, le développement et la gestion d'espaces ouverts aux entreprises (incubateurs, coworking, hôtels d'entreprises, pépinières d'entreprise, etc.)
- SASU Soutien financier aux PME et TPE – la société a pour objet principal d'agir en faveur du soutien et financement en fonds propres des TPE et PME seine et marnaises qui risquent de disparaître du fait des conséquences économiques de la COVID 19.
- SASU Développement et attractivité de l'alternance – la société a pour objet principal l'acquisition et/ou la construction de bâtiments à usage d'hébergement des étudiants et apprentis, notamment ceux accueillis au sein du CFA UTEC

La CCI Essonne est devenue, en octobre 2021, actionnaire à 100% de la société Auxess nouvellement créée. (cf. section 1.1)

2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

		31/12/2021			31/12/2020		
Sociétés et associations consolidées	Forme Juridique	% Intérêts	% contrôle	Méthode	% Intérêts	% contrôle	Méthode
<i>CCI de Région Paris-Ile-de-France</i>	EPA	Entité-mère					
<i>Association faculte des métiers</i>	Association	N/A	N/A	IG	N/A	N/A	IG
<i>Amar 2</i>	SAS	87,38	87,38	IG	91,29	91,29	IG
<i>Association ALEGESSEC</i>	Association	N/A	N/A	IG	N/A	N/A	IG
<i>Association Groupe ESSEC</i>	Association	N/A	N/A	IG	N/A	N/A	IG
<i>Auxess</i>	SAS	100	100	IG			
<i>Beijing CCI Paris Consulting Co., Ltd</i>	SARL	87,38	87,38	IG	91,29	91,29	IG
<i>Besoin d'hébergement des apprentis</i>	SAS	100	100	IG	100	100	IG
<i>SCI Camelinat</i>	SCI	35	35	MEE	35	35	MEE
<i>CASSINI</i>	SAS	40,16	49,16	MEE	40,16	49,16	MEE
<i>CCI Essonne</i>	EPA	N/A	N/A	IG	N/A	N/A	IG
<i>CCI Seine et Marne</i>	EPA	N/A	N/A	IG	N/A	N/A	IG
<i>Centre de Médiation & Arbitrage de Paris</i>	Association	N/A	N/A	IG	N/A	N/A	IG
<i>SCI Colbert</i>	SCI	N/A	N/A	IG	N/A	N/A	IG
<i>Développement du territoire</i>	SAS	100	100	IG	100	100	IG
<i>ESSEC management consulting</i>	SARL	N/A	100	IG	N/A	100	IG
<i>ESCP</i>	EESC	99,99	99,99	IG	99,99	99,99	IG
<i>ESCP Berlin</i>	Association	N/A	N/A	IG	N/A	N/A	IG
<i>ESCP Londres</i>	Association	N/A	N/A	IG	N/A	N/A	IG
<i>ESCP Madrid</i>	Association	N/A	N/A	IG	N/A	N/A	IG
<i>ESCP Turin</i>	Fondation	N/A	N/A	IG	N/A	N/A	IG
<i>EESC Ferrandi</i>	EESC	99,73	99,73	IG	99,73	99,73	IG
<i>EESC Gobelins</i>	EESC	99,73	99,73	IG	99,73	99,73	IG
<i>EESC PML</i>	EESC	99,73	99,73	IG	99,73	99,73	IG
<i>EESC ESVM</i>	EESC	99,73	99,73	IG	99,73	99,73	IG
<i>EESC MVD</i>	EESC	99,73	99,73	IG	99,73	99,73	IG
<i>EESC ESIEE IT</i>	EESC	99,73	99,73	IG	99,73	99,73	IG
<i>ESSEC Afrique Atlantique</i>	SARL	100	100	IG	100	100	IG
<i>ESSEC Cergy</i>	Société Civile	81,26	91,89	IG	81,26	91,89	IG
<i>ESSEC CFA</i>	Association	N/A	N/A	IG	N/A	N/A	IG
<i>ESSEC Construction</i>	SCI	31,53	100	IG	31,53	100	IG
<i>ESSEC MA</i>	SAS				N/A	100	IG

ESSEC Singapore	Association	N/A	N/A	IG	N/A	N/A	IG
ESSEC Ventures 1	SAS	38,84	99,97	IG	38,84	99,97	IG
Faculté des métiers	SCI	N/A	N/A	IG	N/A	N/A	IG
GIE CCI Finance	GIE	66,09	75,55	IG	67,11	69,64	IG
GIE Groupe CCIR	GIE	99	99	IG	99	99	IG
HEC	EESC	87,38	87,38	IG	91,29	91,29	IG
HEC Paris le Château	SASU	87,38	87,38	IG	91,29	91,29	IG
 Holding CCI Paris IDF Education	SAS	100	100	IG	100	100	IG
Renforcement de l'accompagnement des entreprises	SAS	100	100	IG	100	100	IG
SCI Du Château de Jouy-en-Josas	SCI	87,38	87,38	IG	91,29	91,29	IG
SCI Pandore	SCI	40,84	50	MEE	40,84	50	MEE
SCI Propexpo	SCI	40,84	50	MEE	40,84	50	MEE
Soc d'exploitation du Palais des Sports	SAS	20,42	50	MEE	20,42	50	MEE
SESR	SAS	40,84	50	MEE	40,84	50	MEE
WACANO	SA	99,98	99,98	IG	99,98	99,98	IG
Wacano Villejuif Bio Park	SAS	51	51	IG			
Société Immobilière du Palais des Congrès	SA	81,68	81,68	IG	81,68	81,68	IG
Viparis	SAS	40,84	50	MEE	40,84	50	MEE
Viparis Expo Services	SAS	40,84	50	MEE	40,84	50	MEE
Viparis Holding	SA	40,84	50	MEE	40,84	50	MEE
Viparis Le Bourget	SNC	40,84	50	MEE	40,84	50	MEE
Viparis Nord Villepinte	SAS	40,84	50	MEE	40,84	50	MEE
Viparis Palais des Congrès de Paris	SAS	40,84	50	MEE	40,84	50	MEE
Viparis Palais des Congrès d'Issy-Les-Moulineaux	SA	38,79	47,49	MEE	38,79	47,49	MEE
Viparis Porte de Versailles	SNC	40,84	50	MEE	40,84	50	MEE

Légende : IG : Intégration globale / IP : Intégration proportionnelle /MEE : Mise en équivalence

2.1 Méthodes de consolidation

- **Intégration Globale**

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif de fait ou de droit sont consolidées par intégration globale. Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir les avantages de ses activités. Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse.

La quote-part de résultat revenant aux tiers dans le résultat du Groupe CCI de Région Paris Ile-de-France est déduite du résultat du Groupe pour obtenir le résultat net consolidé. La part des tiers dans les capitaux propres des filiales est présentée distinctement au passif du bilan, en dehors des capitaux propres revenant au Groupe CCI de Région Paris Ile-de-France, sur la ligne « *participations ne donnant pas le contrôle* ».

Dans le cas de participations ne donnant pas le contrôle, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts minoritaires, sont déduits des participations ne donnant pas le contrôle. Si, ultérieurement, l'entreprise consolidée devait réaliser des bénéfices, les intérêts majoritaires seraient alors crédités de tous ces profits jusqu'à ce que la partie qu'ils avaient assumée des pertes imputables aux participations ne donnant pas le contrôle ait été totalement éliminée.

Les entités « *ad hoc* » dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Afin de déterminer l'existence de ce contrôle, il est nécessaire d'apprécier l'économie d'ensemble de l'opération à laquelle l'entité « *ad hoc* » participe et d'analyser les caractéristiques de la relation entre cette dernière et l'entité consolidante.

Selon l'article 211-8 du règlement ANC 2020-01, les critères suivants ont été pris en considération :

- pouvoirs de décision, assortis ou non des pouvoirs de gestion, sur l'entité « *ad hoc* » ou sur les actifs qui la composent, même si ces pouvoirs ne sont pas effectivement exercés. Elle peut, par exemple, dissoudre l'entité, changer les statuts ou, au contraire, s'opposer formellement à leur modification ;
- capacité de bénéficier des résultats de l'entité, par exemple sous forme de flux de trésorerie ou de droits (droits à une quote-part d'actif net, droit de disposer d'un ou plusieurs actifs, droits à la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation) ;
- exposition à la majorité des risques relatifs à l'entité.

En application de ces critères, le Groupe a considéré qu'il détenait le contrôle des associations suivantes : ESCP Londres, ESCP Berlin, ESCP Madrid, ESCP Turin, CMAP, Association Groupe ESSEC, ESSEC Singapore, ESSEC CFA, ALEGESSEC et des établissements publics suivants : CCI Essonne et ses filiales et CCI Seine et Marne et ses filiales, et il les a consolidées par intégration globale.

- **Intégration proportionnelle**

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint de fait ou de droit sont consolidées par intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint s'entend par le partage du contrôle entre un nombre limité d'actionnaires dans le cadre d'un accord contractuel, prévoyant l'exercice du contrôle commun sur l'activité économique de la société et indiquant sa réalisation à travers les décisions à prendre conjointement.

- **Mise en équivalence**

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable s'entend par le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle.

Du fait des règles de gouvernance retenues, le Groupe considère qu'il doit mettre en équivalence l'ensemble des sociétés du secteur congrès, foires et expositions à l'exception de SIPAC qui est intégrée globalement, et comptabiliser en provision pour risques et charges les quote-parts négatives qui lui reviennent.

2.2 Exclusion du périmètre

Les associations non retenues dans le périmètre sont celles dont le Groupe CCIR n'assure pas la direction et dont elle ne retire pas d'avantage. Le Groupe CCIR peut néanmoins soutenir financièrement certaines associations.

Les principales contributions versées à des associations et autres organismes non consolidés en 2021 ont été les suivantes :

Dénomination du bénéficiaire	Contributions financières versées en 2021, en K€
Université Gustave Eiffel	2000
Office du Tourisme et des Congrès de Paris (OTCP)	200
Ass. Paris - Ile de France Capitale Economique	245
Paris Région Entreprises PRE (ex Agence Régionale de Développement (ARD ; absorbe l'AIE))	117
Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables Ile-de-France	100
Union des Chambres de Commerce et d'Industrie Françaises à l'Etranger (UCCIFE) – CCIFI	97
Actions Experts	86
Comité d'Echanges Franco-Japonnais (CEFJ)	60
Conférence Permanente des Compagnies Consulaires Africaines et Françaises (CPCCAF)	53
Association Culturelle et Sportive	50
Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR)	50
Comité pour la Promotion à l'étranger des Salons français (PROMOSALONS)	50
MEDEF Fête de l'alternance	45
CPME	40
Paris EUROPLACE (Paris Place Financière Internationale)	24
GIP FUN MOOC	20
UNIPEC (ex CIEC)	20
Paris EUROPLACE (Pôle Industrie financière et Innovation)	18
Association de gestion de la Pépinière d'Entreprises et de l'Hôtel d'Activité du port de Paris Gennevilliers (APEHAG) Quai des Entrepreneurs	15
Quote-parts repas CCIP	14
Total des principales contributions versées par la CCI de Région Paris Ile-de-France	3 305

3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

3.1 Référentiel comptable

Depuis la loi du 1er août 2003 sur la sécurité financière, les établissements publics de l'Etat, et par conséquent les Chambres de Commerce et d'Industrie, sont tenus d'établir des comptes consolidés.

A compter de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2021, les comptes consolidés du Groupe CCI de Région Paris Ile-de-France sont établis en conformité avec le nouveau règlement ANC n°2020-01 de l'Autorité des normes comptables (homologué par arrêté du 29 décembre 2020).

Jusqu'à l'exercice clos au 31 décembre 2020, les comptes consolidés du Groupe CCI de Région Paris Ile-de-France étaient établis selon la réglementation comptable française CRC 99-02.

L'application du nouveau règlement est essentiellement prospectif et concerne les opérations et les contrats survenant après la date de première application fixée au 1er janvier 2021.

Le nouveau règlement permet également d'opérer des retraitements rétrospectifs sur :

- l'activation des contrats de crédit-bail et des contrats assimilés chez le preneur ;
- l'étalement des coûts d'emprunts (primes d'émission, des primes de remboursement et des frais d'émission des emprunts) ;
- la comptabilisation des frais d'établissement en charges ;
- l'activation des frais accessoires (droits de mutation, commissions, etc...)

Le Groupe CCI de Région Paris Ile-de France a choisi de ne pas appliquer rétrospectivement le traitement de Crédit-Bail qui concerne un bail à construction (voir note 6.2.3) et n'est pas concerné par les autres options, qui sont non applicables, ou peu significatifs s'agissant des frais d'établissement, à la date de transition.

3.2 Retraitements de consolidation

- **Retraitements d'homogénéisation**

Les comptes individuels des entités intégrées dans le périmètre font l'objet de retraitements d'homogénéité afin de respecter les mêmes règles et méthodes comptables au sein du Groupe.

- **Eliminations**

Les charges et les produits reflétant des transactions intra-Groupe, ainsi que les créances et dettes intra-Groupe, sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values...).

- **Date de clôture**

Toutes les entités appartenant au périmètre clôturent leurs exercices sociaux au 31 décembre à l'exception de toutes les entités du groupe ESSEC qui tiennent des comptes en année pédagogique (clôture au 31 août de chaque année).

L'ajustement de l'année pédagogique en année civile est effectué par la direction comptable de l'ESSEC.

- **Conversion des états financiers des entités étrangères**

Quatre filiales sont hors Zone Euro :

- ESCP Londres (en Livre Sterling) ;
- CCI Paris Consulting à Beijing (en Yuan) ;
- ESSEC Singapore (en Dollars Singapouriens) ;
- ESSEC Afrique Atlantique (en Dirhams).

Les comptes de bilan des entités étrangères consolidées par le Groupe sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la date de clôture, les comptes de résultat et les tableaux de flux de trésorerie sont réalisés sur la base des taux moyens de change de la période, l'écart de conversion qui en résulte est porté au poste « écarts de conversion » inclus dans les capitaux propres.

3.3 Méthodes comptables

- **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée d'utilisation estimée :

- 1 à 8 ans pour les logiciels informatiques ;
- 3 ans pour les autres immobilisations incorporelles.

Ecarts d'acquisition :

En vertu du nouveau règlement ANC 2020-01, les écarts d'acquisition sont classés en tant que composantes de la rubrique « immobilisations incorporelles », ils proviennent de la différence entre le coût d'acquisition et la part acquise dans la juste valeur des actifs et des passifs des entités acquises.

Ils sont amortis linéairement selon un plan permettant de refléter au mieux les hypothèses et objectifs retenus lors de l'acquisition.

En outre, une fois par an, les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière et de tests de dépréciation. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est enregistrée dans le résultat consolidé de la période.

Les éventuels écarts d'acquisition négatifs sont constatés directement au compte de résultat.

- **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition et sont amorties, de façon linéaire, sur la base des durées d'utilisation suivantes :

- les constructions sont amorties selon les durées d'utilité propres à chacun de leurs composants ;
- 10 ans pour les installations générales, aménagements et agencements ;
- 10 ans pour le matériel de bureau ;
- 5 ans pour le matériel et l'outillage industriel ;
- 5 ans pour les véhicules ;
- 3 ans pour le matériel informatique ;
- 3 à 10 ans pour le mobilier.

Les immobilisations corporelles dont le coût d'acquisition n'a pu être reconstitué au 1er janvier 1993 (date du bilan d'ouverture de l'ex-CCIP, l'ex-CCIV et de la CRCI), ont été considérées comme complètement amorties à cette date et ont été comptabilisées pour une valeur symbolique (0,15 euro). Par ailleurs, les immeubles à caractère historique du patrimoine de la CCI de Région Paris Ile-de-France ont également été inscrits au bilan pour une valeur symbolique.

Les terrains ne font pas l'objet d'amortissements.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle de l'immobilisation, établie à partir de valeurs de marché, devient inférieure à sa valeur comptable.

- **Immobilisations financières**

Les immobilisations financières sont constituées par les titres de participation non consolidés, des titres immobilisés, des prêts et d'autres immobilisations financières.

Les immobilisations financières figurent à leur coût d'acquisition. Au cas particulier des filiales et des participations de la CCI de Région Paris Ile-de-France, ce coût correspond généralement au capital versé lors de la création des sociétés et lors d'augmentations de capital ultérieures.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire d'une participation, établie sur la quote-part de situation nette de la participation, devient inférieure à son coût d'entrée.

La CCI de Région Paris Ile-de-France fait également figurer en immobilisations financières des placements destinés à couvrir ses engagements au titre de son régime de retraite. Ces placements sont évalués selon les mêmes méthodes que les valeurs mobilières de placement.

- **Créances et dettes en euros**

Les créances et dettes en euros sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet de dépréciation lorsque la valeur probable de recouvrement de la créance (valeur d'inventaire) devient inférieure à sa valeur nette comptable. Les dépréciations sont estimées sur la base d'une méthode statistique en procédant à un classement chronologique des créances et en attribuant un ratio différent selon l'antériorité des créances (50% pour les créances douteuses échues depuis plus de 6 mois et 100% pour celles échues depuis plus d'un an).

- **Créances et dettes en devises étrangères**

Les créances et les dettes en devises étrangères sont converties au cours en vigueur à la clôture de l'exercice. A compter de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2021, conformément au nouveau règlement ANC 2020-01, les écarts de conversion des créances et des dettes en devises sont maintenus au bilan en écarts de conversion actif et passif dans les comptes consolidés.

Jusqu'au 31 décembre 2020, en application de la méthode préférentielle de l'ancien règlement CRC 99-02, les écarts de conversion latents étaient comptabilisés dans le résultat de l'exercice.

- **Stocks et En-cours**

Les stocks sont constitués principalement par l'approvisionnement des services techniques de maintenance. Les stocks pour la restauration concernent des vins et spiritueux, les produits finis sont composés essentiellement des carnets ATA et des publications juridiques.

Conformément au PCG, ces stocks ont fait l'objet d'une évaluation au coût unitaire moyen pondéré ou à la méthode du Premier entré, premier sorti (FIFO) dans les comptes sociaux.

- **Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition. Elles font l'objet de dépréciation si leur valeur liquidative à la clôture est inférieure à leur valeur comptable.

Les valeurs mobilières de placement sont notamment constituées par des parts de SICAV ou de fonds commun de placement, des obligations, des certificats de dépôt, des bons à moyen terme et des bons de capitalisation. Ces placements sont inscrits à l'actif pour leur valeur en capital (valeur « *pied de coupon* » pour les obligations, valeur nominale pour les autres titres) à la date d'acquisition. Les intérêts courus à la date d'achat sont portés dans un compte d'intérêts courus ; les intérêts précomptés et les décotes (écarts favorables entre la valeur nominale et la valeur d'acquisition) sont enregistrés au poste de « *produits constatés d'avance* ». Les primes (écarts défavorables entre la valeur nominale et la valeur d'acquisition) sont enregistrées dans un compte de « *charges constatées d'avance* ».

La date de clôture des opérations financières est le dernier jour ouvré de l'année.

- **Provisions pour risques et charges**

Les provisions sont comptabilisées en présence d'une obligation à l'égard de tiers, d'ordre juridique ou implicite, et pour lequel le dénouement de cette obligation nécessitera préalablement une sortie de ressources en faveur de ce tiers, sans contrepartie équivalente. Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Elles sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie nécessaire à l'extinction de l'obligation de l'organisme envers le tiers.

Conformément à l'option offerte par le règlement CRC 2002-10 modifié par le règlement CRC 2003-07 dans le cadre de l'application de l'approche dite « *par composants* », le Groupe a opté pour la comptabilisation d'une provision pour gros entretien. Sont retenues en « *provision pour gros entretien ou grosses réparations* » les dépenses qui font l'objet de programmes pluriannuels de gros entretiens ou de grandes révisions ayant pour seul objet de vérifier le bon état de fonctionnement des installations et d'y apporter un entretien sans prolonger leur durée de vie au-delà de celle prévue initialement.

- **Provisions pour engagements sociaux**

Pour tous les engagements sociaux à prestations définies (retraite, indemnités de départ à la retraite et allocation d'ancienneté), la CCI de Région Paris Ile-de-France comptabilise des provisions à son bilan destinées à rattacher leur coût aux périodes au cours desquelles les salariés ont acquis des droits aux régimes en cause. L'évaluation de ces provisions au 31 décembre 2021 a été effectuée selon la méthode des unités de crédit projetées, préconisée par la recommandation n°2013-R-02 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des normes comptables.

Pour les régimes de retraite et d'indemnités de départ à la retraite, la CCI de Région Paris Ile-de-France a choisi d'appliquer la méthode du corridor à partir du 1er janvier 2007, selon laquelle les écarts actuariels sont différés en hors-bilan. Selon cette méthode, la CCI de Région Paris Ile-de-France doit comptabiliser en charge de l'exercice une fraction des écarts actuariels, si les écarts actuariels cumulés non comptabilisés à la fin de la période précédente excèdent 10% de la valeur la plus élevée entre la valeur actuelle de l'obligation et la valeur des actifs de couverture. L'amortissement est déterminé linéairement sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés. Le régime des allocations d'ancienneté n'étant pas un régime post-emploi, l'intégralité des écarts actuariels constatés au cours de l'exercice est enregistrée immédiatement en résultat.

Sur ESCP Berlin et ESCP Londres, la méthode de calcul des provisions pour retraites a été harmonisée, afin de tendre vers la méthode retenue par la CCI de Région Paris Ile-de-France.

Sur l'exercice, les impacts sont de :

- -5,0 millions d'euros sur les autres réserves (cf. note 4.10)
- -1,2 millions d'euros sur les provisions pour charges (cf. note 4.11)
- 6,2 millions d'euros sur le résultat.

Les engagements afférents aux avantages au personnel sont évalués à partir des hypothèses suivantes :

Paramètres	
Taux d'actualisation :	
- Indemnités de retraites	0,65%
- Allocation d'ancienneté	0,40%
Taux d'évolution des salaires	1,5% à 2,5%
Table de mortalité	INSEE TD/TV 2015-2017
Modalités de départ à la retraite	A l'initiative du salarié
Taux de charges sociales patronales	De 45% à 61%

- **CMAC**

Les dispositions en vigueur depuis 2019 replacent l'activité de la CMAC dans le cadre légal de l'auto-assurance qui s'impose aux Chambres de Commerce et d'Industrie et transfèrent les missions d'instruction et de gestion des dossiers d'indemnisation des allocataires à Pôle Emploi. Ce transfert s'effectue dans le cadre d'une convention de gestion collective conclue entre Pôle Emploi et la CMAC agissant pour le compte de ses adhérents.

Elles ont eu pour conséquence de supprimer la cotisation que versaient les adhérents à la CMAC pour lui substituer :

- d'une part une refacturation, à l'euro/l'euro, du montant des allocations chômage et charges afférentes versées à leurs ex salariés en conformité avec le régime d'auto-assurance ;
- d'autre part une refacturation, à l'euro/l'euro, des frais de gestion facturés mensuellement par Pôle emploi à la CMAC en contrepartie des prestations assurées en exécution de la convention, suivant le tarif public en vigueur .

- **Droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'un actif**

Selon les conditions évoquées à l'article 272-6 du règlement de l'ANC 2020-01, les frais de création de sites internet visés à l'article 612-1 du règlement de l'Autorité des normes comptables n°2014-03 ainsi que des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'un actif visés aux articles 213-8, 213-22, 221-1 et 222-1 du règlement de l'ANC n°2014- 03, doivent être activés.

Au 31 décembre 2021, cette disposition n'a pas d'impact sur les comptes consolidés.

- **Coûts d'emprunts**

A compter de l'exercice clos au 31 décembre 2021, en application du nouveau règlement ANC 2020-01, les frais d'émission, les primes de remboursement et les primes d'émission associés à la souscription d'emprunts sont étalés sur la durée de l'emprunt d'une manière appropriée aux modalités de remboursement.

Cette disposition n'a pas d'impact significatif sur les chiffres de l'exercice.

- **Frais de constitution, de transformation et de premier établissement**

En vertu de l'article 272-5 du règlement ANC 2020-01, les frais d'établissement définis à l'article 212-9 du PCG sont obligatoirement comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus.

La comptabilisation en charge des frais d'établissement comptabilisé en 2021 a généré un impact de - 0,2 M€ à l'actif du bilan consolidé.

- **Charges et produits constatés d'avance**

Les « *charges constatées d'avance* » correspondent à des achats de biens et de services pour lesquels la livraison ou la prestation interviendra après la date de clôture.

Les « *produits constatés d'avance* » correspondent à des produits perçus ou comptabilisés avant que les prestations ou les fournitures les justifiant aient été effectuées ou fournies.

- **Subventions d'investissement**

Conformément aux recommandations de l'AMF, les subventions d'investissement sont reclassées en compte de régularisation passif (« produits constatés d'avance ») dans le cadre du processus de consolidation.

Elles sont reprises au compte de résultat au même rythme que les immobilisations qu'elles ont contribué à financer.

- **Instruments dérivés**

Le Groupe utilise des instruments dérivés de taux d'intérêts (swaps, tunnels...) et des instruments dérivés sur le change (achats à terme de devises) pour couvrir ses risques financiers. Ces instruments étant adossés de manière précise à des positions existantes ou très probables, ils sont comptabilisés en tant que couverture. Les flux financiers qu'ils engendrent sont enregistrés en résultat de manière à neutraliser la fraction en risque des charges et des produits issus des positions couvertes.

- **Charges et produits exceptionnels**

Les charges et produits exceptionnels correspondent aux éléments inhabituels ou non récurrents, par opposition aux éléments imputables aux activités ordinaires. Les activités ordinaires recouvrent toutes les activités dans lesquelles le Groupe est engagé dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités connexes qu'il assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires.

Les éléments extraordinaires sont les charges ou les produits résultant d'événements ou d'opérations clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et qui ne sont pas, en conséquence, censés se reproduire de manière fréquente, ni régulière. En pratique, tous les éléments de charges et de produits inclus dans la détermination du résultat d'une période résultent des activités ordinaires de l'entreprise.

- **Impôts différés**

Des impôts différés sont comptabilisés pour les différences existant entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. En ce qui concerne les actifs d'impôts différés, en particulier ceux relatifs à des déficits reportables, ils sont comptabilisés lorsque leur récupération apparaît probable.

Les impôts différés sont évalués sur la base des taux d'impôt en vigueur à la clôture de l'exercice.

En vertu du nouveau règlement ANC 2020-01, ils figurent désormais parmi les autres créances et autres dettes et comptes de régularisation.

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

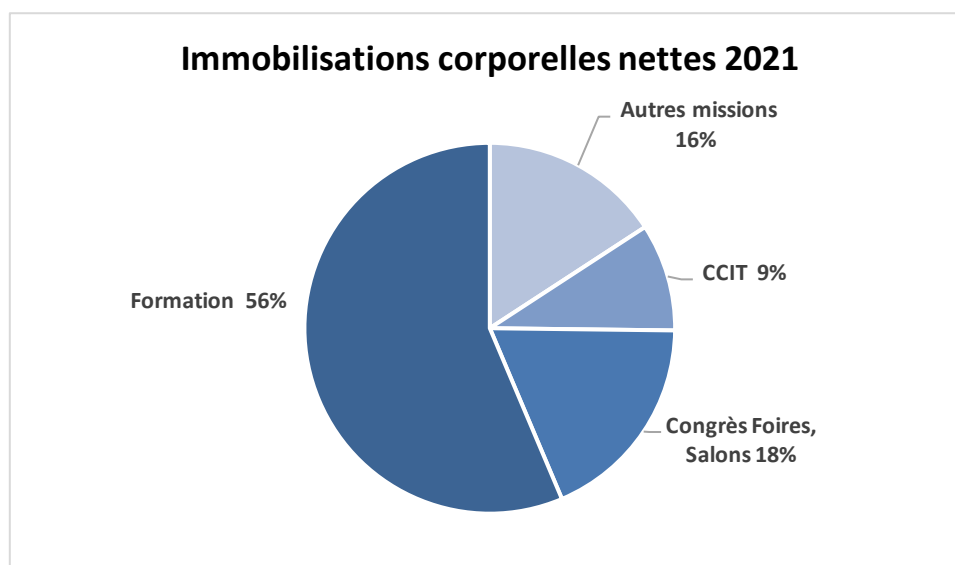
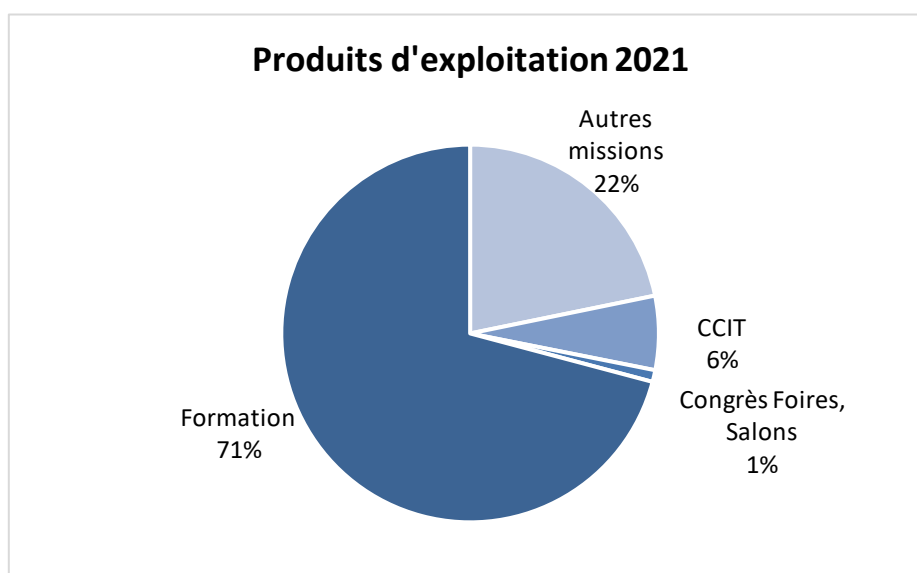
4.1 Information sectorielle

Le tableau ci-dessous détaille les informations en millions d'euros pour les secteurs suivants :

- Congrès, foires et salons ;
- Formation ;
- Autres missions ;
- CCIT.

(En millions d'euros)	Congrès Foire, Salons	Formation	Autres missions	CCIT	Total
Produits d'exploitation*	7,9	555,7	170,8	49,7	784,1
Résultat d'exploitation	(2,9)	1,8	(7,9)	11,2	2,2
Immobilisations corporelles nettes	129,3	395,1	110,8	65,8	700,9

* hors production immobilisée et transferts de charges



4.2 Résultat d'exploitation

Les éléments contributifs du résultat d'exploitation sont les suivants :

	31/12/2021	31/12/2020	Variation
<i>(En millions d'euros)</i>			
Chiffre d'affaires	483,0	395,4	87,6
Taxes pour Frais de Chambre de Commerce et d'Industrie (TCCI)	124,6	143,9	(19,3)
Autres produits d'exploitation	184,4	195,5	(11,0)
Charges de personnel	(418,2)	(424,3)	6,1
Autres charges d'exploitation	(304,7)	(239,6)	(65,0)
Impôts, taxes et versements assimilés	(22,5)	(22,3)	(0,2)
Résultat d'exploitation hors DAP/RAP	46,6	48,6	(2,0)
Dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation	(103,9)	(118,7)	14,8
Reprises d'amortissements et provisions d'exploitation	59,5	55,9	3,6
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et provisions des écarts d'acquisition	2,2	(14,2)	16,4
Dotations aux amortissements et provisions des écarts d'acquisition	(2,1)	(65,9)	63,7
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et provisions des écarts d'acquisition	0,1	(80,0)	80,2

4.2.1 Chiffre d'Affaires et Taxe pour Frais de Chambre de Commerce et d'Industrie (TCCI)

- Evolution du chiffre d'affaires

La progression significative du chiffre d'affaires du Groupe CCIR sur l'exercice (+ 87,6 millions d'euros) s'explique principalement par :

- l'augmentation du chiffre d'affaires des entités du secteur enseignement pour revenir à des niveaux comparables à 2019, ainsi :
 - o le groupe HEC enregistre un chiffre d'affaires de 144,8 millions d'euros au titre de l'exercice 2021 (contre 118,1 millions d'euros en 2020, soit une augmentation de 26,7 millions d'euros) grâce à sa croissance retrouvée après une année 2020 fortement impactée par la crise sanitaire avec notamment :
 - + 7M€ de chiffre d'affaires enregistré sur les programmes MBA – effet volume faisant suite à une hausse des effectifs inscrits liée aux reports de 2020 ;
 - 12,2 M€ de chiffre d'affaires EXED : +4,4 M€ pour le « sur-mesure », +4,7 M€ pour les formations catalogues, et +2,9 M€ sur l'activité EXED au Qatar ;
 - + 2,4 M€ du chiffre d'affaires programmes Pre-Experience (Grande Ecole et masters) sous l'effet de l'augmentation de prix de 5%.

- le groupe ESCP Business School connaît également un développement de son chiffre d'affaires qui évolue de + 13,6 M€, grâce notamment aux programmes Pré expérience (+3M€) et au Bachelor (+ 4M€). En outre, sur 2021, le schéma de neutralisation des flux liés aux reversements de chiffre d'affaires entre les campus a été modifié ce qui engendre une hausse du chiffre d'affaires présenté en contrepartie des autres achats et charges externes à hauteur de 28 M€.
- l'Association Groupe ESSEC suit cette tendance avec l'enregistrement d'un chiffre d'affaires en progression de 11,9 M€ (+ 9%).

S'agissant de la CCIR Paris Ile-de-France, le chiffre d'affaires global de l'année 2021 est en recul de 30,3 M€ par rapport à l'année 2020. Cette diminution s'explique notamment par la création sur l'année 2021 des six EESCs et du GIE Groupe CCIR. A périmètre constant, le chiffre d'affaires est stable car il ne varie que de +0,9 M€. Le tableau ci-après détaille l'évolution de la contribution au chiffre d'affaires par groupes de contributeurs :

	31/12/2021	31/12/2020	Variation
<i>(En millions d'euros)</i>			
Groupe HEC	144,8	118,1	26,7
Groupe ESCP	126,8	83,1	43,7
Groupe ESSEC	107,6	95,7	11,9
CCIR Paris Ile de France	43,8	74,1	-30,3
EESC FERRANDI	13,3	0	13,3
EESC GOBELINS	10,3	0	10,3
SIPAC	7,9	7,9	0
WACANO	4,6	3,5	1,1
CCISM	4,6	2,3	2,3
AFDM	4,0	3,3	0,7
EESC ESPML	4,0	0,0	4,0
CCIE	3,2	3,4	-0,2
CMAP	2,5	2,1	0,4
GIE	1,4	1,5	-0,1
EESC ESMVD	1,4	0	1,4
EESC ESVM	1,1	0	1,1
Autres	1,7	0,4	1,3
Chiffre d'affaires	483,0	395,4	87,6

- Taxes pour Frais de Chambre de Commerce et d'Industrie (TCCI)

Les produits liés à la TCCI s'élèvent, en 2021, à 124,6 millions d'euros. Ils sont en baisse de 19,3 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

4.2.2 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'analysent comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Production immobilisée	0,7	0,4
Subventions d'exploitation	162,5	153,4
Taxe d'apprentissage	9,4	25,0
Transferts de charges	7,2	8,3
Autres produits	4,6	8,4
Total	184,4	195,5

- Subventions d'exploitation :

- Le volume de subventions d'exploitation progresse sensiblement entre 2021 et 2020 (+9,1 million d'euros), les principaux contributeurs sont :
 - o la CCI de Région Paris Ile-de-France avec 89,1 millions d'euros provenant essentiellement du financement des OPCO lié au coût des contrats d'apprentissage (80,3 millions d'euros) ainsi que des financements perçus pour 6,5 millions d'euros provenant notamment de l'Union Européenne (2,5 millions d'euros), du Conseil Régional (2,5 millions d'euros) et d'autres organismes publics (1,4 million d'euros). En vision organique, tenant compte de la contribution des entités ayant bénéficié des apports partiels d'actifs au 1^{er} janvier, le total des subventions d'exploitation s'élève à 92 millions d'euros en baisse de 7,6 millions d'euros par rapport à 2020 ;
 - o les entités du Groupe Essec pour 30,0 millions d'euros et une progression de 14,7 millions d'euros du poste en 2021 qui s'explique notamment par l'effet du reclassement des facturations faites aux OPCO, liées au coûts des contrats d'apprentissage reçus par le CFA ESSEC, qui était comptabilisés jusqu'en 2020 dans le poste Taxe d'apprentissage ;
 - o l'Association Faculté des métiers de l'Essonne pour 22,5 millions d'euros, avec un volume de subventions d'exploitation ayant progressé de près d'1 million d'euros par rapport à l'exercice précédent ;
 - o la CCI Seine et Marne pour 14,4 millions d'euros et une croissance de 1 million d'euros sur cet agrégat.

- Taxe d'apprentissage

Le Groupe a collecté 9,4 millions d'euros de taxe d'apprentissage sur 2021, en baisse de 15,6 millions par rapport à l'exercice précédent, en lien notamment avec l'effet du reclassement des facturations faites aux OPCO par le CFA ESSEC détaillé dans la partie précédente. En vision proforma, le poste serait en baisse 3,7 millions d'euros entre 2020 et 2021. A la fin de l'exercice, les principaux contributeurs sont constitués par :

- les EESC récemment créées pour 3,5 millions d'euros, contre 7,3 millions en 2020 lorsque ces activités étaient encore logées dans le périmètre de la CCIR Paris Ile-de-France ;
- l'ESCP et HEC présentant toutes les deux près de 1,4 million d'euros de cette ressource sur l'exercice.

Les postes de transferts de charges et d'autres produits sont en baisse par rapport à l'exercice précédent sans qu'une tendance particulière ne se dégage des différents contributeurs du Groupe.

4.2.3 Charges de personnel

Les charges de personnel se répartissent entre :

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Rémunérations brutes	288,2	297,0
Charges sociales patronales	130,0	127,3
Total	418,2	424,3

L'évolution du montant total des rémunérations brutes qui passe de 297 millions d'euros en 2020 à 288,2 millions d'euros en 2021, s'explique principalement par :

- l'effet du transfert des activités de l'ESIEE Paris à l'Université Gustave Eiffel. En 2020, la masse salariale correspondante s'élevait à près de 11,2 millions d'euros ;
- en outre, les entités du Groupe Essec ont enregistré une croissance de leur masse salariale de près de 3 millions d'euros, corrélée à l'augmentation globale de l'activité sur l'exercice.

S'agissant des charges sociales, le poste est impacté par deux principaux effets :

- la croissance des taux de charges sociales de nombreuses entités du Groupe avec le transfert et la conclusion de contrats de travail de droit privé venant remplacer les contrats des agents de droit public ;
- la fiabilisation en 2021 des données remontées pour les besoins de la consolidation des campus ESCP permettant de mieux circonscrire les charges de personnel entre la part de rémunération brute et la part de charges sociale, notamment en ce qui concerne le campus de Berlin.

4.2.4 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation se décomposent comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Autres achats et charges externes	238,8	174,8
Autres charges	66,1	64,8
Total	304,8	239,6

La forte hausse des autres achats et charges externes est principalement liée à :

- la progression significative de l'activité des entités du secteur enseignement avec notamment :
 - o + 12,6 millions d'euros pour les entités du Groupe ESCP
 - o + 9,1 millions d'euros pour les entités du Groupe HEC
 - o + 5 millions d'euros pour les entités du Groupe Essec
- l'effet consécutif à l'évolution du schéma comptable de neutralisation des flux liés aux reversements de chiffre d'affaires entre les campus ESCP évoqué en section 4.2.1 pour 28 M€.
- le recours à la sous-traitance des entités du périmètre organique de la CCIR Paris Ile de France notamment sur le GIE CCIR, en lien avec les difficultés du Groupe à recruter certains profils dans certaines directions opérationnelles. Les autres achats et charges externes sur ce périmètre (CCIR, GIE CCIR et 6 nouvelles EESCs) progressent de 3,8 millions d'euros.

L'évolution du poste « autres charges » sur l'exercice n'appelle pas de commentaires particuliers.

4.2.5 Impôts, taxes et versements assimilés

Ce poste s'élève à 22,5 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 22,3 millions d'euros au 31 décembre 2020. Il se compose principalement de taxes assises sur les salaires.

4.2.6 Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

Les dotations aux amortissements et provisions d'exploitation se décomposent :

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Dotations aux amortissements et provisions des immobilisations	59,3	61,6
Dotations aux provisions sur actif circulant	15,5	13,2
Dotations aux provisions pour risques et charges	29,1	43,9
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	2,1	65,9
Total	106,1	184,6

Le niveau des dotations aux amortissements est en diminution par rapport à l'exercice précédent. Elles concernent pour l'essentiel :

- CCI de Région Paris Ile-de-France (19,5 millions d'euros) ;
- SIPAC (8,2 millions d'euros) ;
- HEC (6,5 millions d'euros) ;
- Association groupe ESSEC (3,5 millions d'euros) ;
- GIE Groupe CCIR (3,5 millions d'euros) ;
- CCI Seine et Marne (2,8 millions d'euros) ;
- AFDM (2,0 millions d'euros) ;
- ESCP (1,7 million d'euros)

La dotation aux provisions sur actif circulant concerne principalement :

- CCI de Région Paris Ile-de-France (7,2 millions d'euros) ;
- EESC ESCP (1,4 million d'euros) ;
- Association groupe ESSEC (1,1 million d'euros) ;
- HEC (2,5 millions d'euros).

De même, la dotation aux provisions pour risques et charges concerne essentiellement la CCI de Région Paris Ile-de-France (21,5 millions d'euros) et correspond principalement aux provisions relatives :

- aux engagements de retraite CSAV (10,7 millions d'euros) ;
- à la provision CMAC (6,7 millions d'euros) ;
- aux litiges liés au personnel (1,4 million d'euros).

La dotation aux amortissements des écarts d'acquisition concerne l'amortissement de l'écart d'acquisition de Viparis Porte de Versailles pour 2 millions d'euros.

La forte baisse des dotations aux amortissements en 2021 de 76,8 M€ par rapport à 2020 s'explique principalement par la dépréciation totale de l'écart d'acquisition en 2020 de Comexposium Holding pour 62,4 M€.

4.2.7 Les reprises de provisions

Les reprises de provisions sur 2021 s'élèvent à 59,5 millions d'euros. Elles sont composées essentiellement de reprises de provisions de la CCI de Région Paris Ile-de-France pour 41,9 millions d'euros avec principalement :

- 15,5 millions d'euros au titre de l'engagement retraite CSAV;
- 7,8 millions d'euros au titre de risque chômage ;
- 5,3 millions d'euros au titre des reprises de provisions pour dépréciations des créances douteuses ;
- 4,3 millions d'euros au titre des provisions IDR et allocation d'ancienneté ;

Les autres contributeurs significatifs sont l'ESCP, l'ESSEC et HEC avec respectivement 2, 5,4 et 2,9 millions de reprises enregistrées sur l'exercice ainsi que l'ESCP Turin pour 3,0 millions d'euros.

4.3 Résultat financier

Les éléments contributifs du résultat financier sont les suivants :

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Produits financiers de participation non consolidés	1,9	1,6
Produits des autres valeurs mobilières de placement	0,4	0,4
Autres intérêts et produits assimilés	9,2	6,1
Reprise sur provisions, transfert de charges	6,7	0,5
Différences positives de change	0,7	0,8
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	15,8	9,5
Ecart de conversion	-	0,3
Total des produits financiers	34,6	19,2
Dotations financières aux provisions	(0,4)	(12,6)
Intérêts et charges assimilés	(5,2)	(7,6)
Différences négatives de change	(0,0)	(3,6)
Charges nettes sur cessions de valeur mobilières de placement	(0,2)	(0,1)
Total des charges financières	(5,9)	(23,8)
Résultat financier	28,8	(4,6)

Les produits financiers de 34,6 millions d'euros s'expliquent principalement par les contributions des entités suivantes :

- la CCI de Région Paris Ile-de-France avec des produits financiers s'élevant à 28,4 millions d'euros, générés à partir :
 - des revenus de placements pour 7,2 millions d'euros;
 - des reprises sur dépréciations des immobilisations financières pour 4,8 millions d'euros;
 - des cessions de valeurs mobilières de placement pour 15,8 millions d'euros.
- SIPAC avec les intérêts sur compte courant Propexpo ainsi que des intérêts d'emprunt obligataire pour 3,6 millions d'euros ;

Les charges financières 2021 s'élèvent à 5,9 millions d'euros (contre 23,8 millions d'euros en 2020) et correspondent essentiellement à des intérêts sur emprunts pour 5,2 millions d'euros dont 3,1 millions d'euros concernant la CCI de Région Paris Ile-de-France.

4.4 Résultat exceptionnel

Les éléments contributifs du résultat exceptionnel sont les suivants :

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2021		31/12/2020	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Opérations de gestion	2,2	9,2	1,8	2,8
Opération en capital	13,9	34,6	31,3	72,2
Dotations / Reprises provisions	4,5	2,3	8,0	16,2
Total	20,7	46,1	41,1	91,2
Charges et produits exceptionnels	25,5		50,1	

Au 31 décembre 2021, le résultat exceptionnel s'élève à 25,5 millions d'euros et a été généré par les opérations suivantes :

- des charges exceptionnelles à hauteur de 20,7 millions d'euros, dont les principaux contributeurs sont :
 - la CCI de Région Paris Ile-de-France avec :
 - les indemnités de licenciements versées au cours de l'exercice pour 7,7 millions d'euros ;
 - la valeur nette comptable des actifs immobilisés cédés et des titres EESC HEC Paris cédés sur l'exercice pour un total de 2,8 millions d'euros.
 - La CCI Seine et Marne qui a cédé des locaux vides affichant une valeur nette comptable au moment de la transaction s'élevant à 1,9 million d'euros .
- des produits exceptionnels pour 46,1 millions d'euros dont les principaux contributeurs sont :
 - la CCI de Région Paris Ile-de-France avec :
 - la reprise sur provision restructuration pour un montant de 5,3 millions d'euros ;
 - le produit lié à l'opération de vente d'un terrain à la SCI Route Viatte (gérée par la Fondation Insead), pour 3,6 millions d'euros ;
 - le produit de la cession des titres de participation de l'EESC HEC pour 11,7 millions;
 - la cession d'un ensemble immobilier à Hennemont pour 3,5 millions d'euros ;
 - l'actualisation de la provision retraite CSAV pour 2,3 millions d'euros.

- l'effet de la cession des locaux vides de la CCI Seine et Marne exposée ci-dessus avec un prix de vente de 2,4 millions d'euros.

En outre, l'ensemble des entités du groupe enregistre 13,1 millions d'euros de reprise de quote-part de subventions d'investissement en 2021.

4.5 Impôt sur les résultats

Au regard de l'impôt sur les sociétés, les activités propres de la CCI de Région Paris Ile-de-France restent scindées en deux secteurs distincts, l'un dit « *lucratif* », soumis à l'IS de droit commun, l'autre dit « *non lucratif* », relevant des dispositions spécifiques de l'article 206-5 du Code Général des Impôts.

La charge d'impôt se ventile comme suit :

(En millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Impôts exigibles	(0,9)	0,6
Impôts différés	1,0	(0,6)
Total impôt sur les résultats	0,1	-

Le résultat avant impôt se ventile comme suit :

(En millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Résultat soumis à l'impôt sur les bénéfices	(70,0)	(220,1)
Résultat non soumis à l'impôt sur les bénéfices (activités non taxables de la CCIP) et associations non soumises à l'IS	57,1	16,9
Résultat avant impôt	(12,9)	(203,2)

Le rapprochement entre l'impôt sur le résultat théorique et l'impôt sur le résultat comptabilisé dans le compte de résultat s'analyse comme suit :

	31/12/2021
Résultat avant impôt	(12,9)
Impôts à 26,5 %	3,4
Incidence des :	
Impact de l'amortissement/dépréciation des GW et reprise des goodwill	(0,1)
Autres différences permanentes	(0,5)
Différences de taux étrangers	0,2
Reconnaissance des déficits fiscaux reportables et des autres différences temporaires déductibles ou utilisation de déficits fiscaux et différences temporelles antérieurement non activées	0,2
Crédits d'impôts	(0,7)
Impact des sociétés mise en équivalence	(18,1)
Activité non fiscalisée	15,8
Revenus non taxés	0,1
Autres	0,6
Charge d'impôt	0,9

Le montant des impôts différés actifs et passifs se répartissent ainsi :

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
IDA		
Total IDA	0,0	0,0
IDP		
SIPAC	10,8	11,9
Total IDP	10,8	11,9

5. NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDE

A. ACTIF

5.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent entre :

<i>Valeur nette, (En millions d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Concessions, brevets, droits similaires	5,4	6,6
Autres immobilisations incorporelles	13,5	14,2
Écarts d'acquisition	83,4	85,5
Total immobilisations incorporelles	102,3	106,3

L'évolution de la valeur des immobilisations incorporelles (hors écarts d'acquisition) s'analyse comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	Valeur brute	Amortissements / Provisions	Valeur nette
31/12/2020	96,0	(75,3)	20,8
Acquisitions	5,5		5,5
Variations de périmètre			0,0
Diminutions	(5,4)		(5,4)
Dotations aux amortissements		(5,4)	(5,4)
Reprises de provisions		2,9	2,9
Autres mouvements	0,4	0,1	0,5
31/12/2021	96,5	(77,7)	18,9

La variation des écarts d'acquisition sur la période considérée s'analyse comme suit :

(En millions d'euros)

Écarts d'acquisition positifs	Ouverture	Amortissement / Dépréciation	Variations de périmètre	Clôture
Valeur brute	426,2			426,2
Amortissement/Dépréciation	(340,7)	(2,1)		(342,8)
Net	85,5	(2,1)	0,0	83,4

Ce poste présente un solde net de 83,4 millions d'euros au 31 décembre 2021 et se décompose de la manière suivante :

Détail des écarts d'acquisition positifs	Valeur brute	Amortissement/ Dépréciation	Net
Comexposium Holding	216,0	(216,0)	0,0
Viparis SAS	19,7	(19,7)	0,0
Propexpo	0,9	(0,9)	0,0
SIPAC	3,6	(2,4)	1,2
SEPS	0,5	(0,5)	0,0
SESR	11,8	(11,8)	0,0
Viparis Porte de Versailles	173,3	(91,1)	82,2
Viparis Issy	0,4	(0,4)	0,0
Total	426,2	(342,8)	83,4

La durée d'amortissement des écarts d'acquisition est de :

- 50 ans¹ pour Viparis Porte de Versailles (durée liée au bail emphytéotique administratif) ;
- 18 ans pour Viparis SAS et Comexposium Holding ;
- 11 ans pour SESR ;
- 20 ans pour les autres sociétés.

Les écarts d'acquisition de Viparis SAS, Propexpo, SEPS, Viparis Issy et Comexposium Holding ont été totalement dépréciés au cours des exercices précédents.

Sur l'exercice en cours, un amortissement complémentaire de 2 millions d'euros a été enregistré sur Viparis Porte de Versailles.

¹ Pour mémoire, jusqu'au 31/12/2013, la durée d'amortissement retenue était de 18 ans.

5.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

<i>Valeur nette, (En millions d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Terrains	120,2	115,6
Constructions	499,0	515,9
Installations techniques, matériel et outillages	12,2	14,3
Autres immobilisations corporelles	49,4	48,7
Immobilisations encours	19,6	12,3
Avances et acomptes	0,5	0,5
Total immobilisations corporelles	700,9	707,4

L'évolution de la valeur des immobilisations corporelles sont constituées de :

<i>(En millions d'euros)</i>	Valeur brute	Amortissements / Provisions	Valeur nette
31/12/2020	1 655,5	(948,0)	707,4
Acquisitions	50,1		50,1
Cessions	(14,3)		(14,3)
Dotations aux amortissements		(53,9)	(53,9)
Reprises de provisions		12,7	12,7
Variations de périmètre	(22,8)	20,5	(2,3)
Autres mouvements	1,8	(0,5)	1,2
31/12/2021	1 670,2	(969,3)	700,9

5.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières se décomposent comme suit :

<i>Valeur nette, (En millions d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Titres de participation non consolidés	1,9	1,5
Créances rattachées à des participations	292,2	255,5
Autres titres immobilisés	13,1	13,1
Prêts	11,7	11,9
Autres immobilisations financières	286,2	273,7
Total immobilisations financières	605,1	555,7

Les immobilisations financières augmentent de 42,1 millions d'euros.

Les créances rattachées à des participations concernent SIPAC et représentent des comptes courants et des prêts avec les sociétés mises en équivalence et se ventilent comme suit :

- un compte courant avec la SCI Propexpo pour 178,8 millions d'euros ;
- un compte courant avec la société Viparis Porte de Versailles pour 67,6 millions d'euros ;
- un prêt à Cassini / Comexposium pour 47,4 millions d'euros.

Les titres de participation non consolidés au 31 décembre 2021 s'analysent, principalement, comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	Valeur brute	Pourcentage de contrôle
Titres CCIP		
CCI.fr	0,9	3,41%
CITALLIOS	0,1	0,96%
SEMAEST	0,1	2,03%
ParisTerminal	0,2	4,45%
Maison de l'Afrique	0,02	9,76%
Titres ESSEC Ventures 1		
EALICO	0,12	13,42%
MAP PATHO	0,1	5,00%
EAZYGAIN	0,1	6,31%
MYBRAZIL	0,1	8,30%
BIZZO	0,1	9,48%
Autres	1,76	<20%
Total valeur brute	3,6	
Dépréciation	(1,7)	
Valeur nette	1,9	

Aucune des participations ci-dessus ne fait partie du périmètre de consolidation, compte tenu du pourcentage de contrôle de la CCI de Région Paris Ile-de-France.

A la rubrique « autres immobilisations financières » du bilan, figurent principalement les éléments suivants :

<i>Valeur nette, (En millions d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Des fonds destinés au remboursement d'emprunts placés à long terme par la CCI de Région Paris Ile-de-France (il s'agit du placement de 9 M€ et ses produits financiers cumulés détenus en vue du remboursement en 2028 de la totalité du capital emprunté pour financer l'acquisition du bâtiment de PARSIFAL College à Londres).	9,9	9,3
Le montant net de dépréciation des fonds placés à long terme par la CCI de Région Paris Ile-de-France afin de financer les engagements de retraite.	190,9	189,7
Contrats de capitalisation	64,0	55,0
Divers	21,4	19,7
Total	286,2	273,7

5.4 Participations mises en équivalence

Les participations mises en équivalence se composent comme suit :

(En millions d'euros)	Ouverture	Remontée de quote-part du résultat SNC	Résultat de la période	Variation de périmètre	Augmentation	Autres mouvements	Clôture
Propexpo	150,8		23,7	-		0,0	174,5
Pandore	0,2		0,0	-		-	0,2
Groupe Propexpo	151,0	-	23,7	-	-	0,0	174,7
Viparis Expo Service	(5,6)	6,5	(4,4)	-		3,5	0,0
Viparis Porte de Versailles	19,8	(6,5)	(27,2)	-		13,9	0,0
Groupe Viparis Porte de Versailles	14,2	-	(31,6)	-	-	17,4	0,0
Camelinat	0,2		0,0	0,0		0,0	0,2
Titres MEE positifs	165,4	-	(7,9)	-	-	17,4	174,9
Cassini	(182,9)		(34,9)	(15,3)	1,2	8,1	(223,8)
Viparis le Bourget	(4,8)	4,9	0,4	-			0,6
Viparis Palais des congrès	12,0		(6,6)	-		(1,0)	4,4
Viparis Nord Villepinte	(99,7)	(4,9)	(16,7)	-			(121,3)
Société d'exploitation du Palais des Sports	(0,6)		(0,2)	-		-	(0,8)
S.E.S.R	(16,8)		(0,5)	-		-	(17,3)
Viparis SAS	(37,4)		(0,1)	-		0,3	(37,2)
Viparis Holding	16,2		0,1	-		-	16,3
Viparis Issy-les-Moulineaux	(0,6)		0,1	-			(0,5)
Groupe Viparis Holding	(131,7)	0,0	(23,5)	-	-	(0,7)	(155,9)
Viparis Expo Service	-	-		-		(3,5)	(3,5)
Viparis Porte de Versailles	-	-		-		(13,9)	(13,9)
Groupe Viparis Porte de Versailles	-	-	-	-		(17,4)	(17,4)
Provisions / Titres MEE négatifs	(314,6)	0,0	(58,5)	(15,3)	1,2	(10,0)	(397,1)
Titres MEE nets	(149,2)	0,0	(66,4)	(15,3)	1,2	7,4	(222,2)

Les résultats des sociétés mises en équivalence, dont l'activité principale est l'organisation de congrès, foires et expositions a été fortement pénalisée par les limitations et interdictions d'événements poursuivie au cours de l'année 2021 dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, une large majorité d'évènements a du être reportée ou annulée ; et notamment les groupes Viparis et Cassini, filiales de la holding Sipac.

Ainsi la baisse de la valeur nette des titres mis en équivalence sur l'exercice de 73 millions d'euros s'explique principalement par :

- la quote part du résultat déficitaire sur 2021 du Groupe Comexposium à hauteur de 34,9 millions d'euros ;
- la quote part du résultat déficitaire sur 2021 du Groupe Viparis Porte de Versailles pour 31,6 millions d'euros ;
- la quote part de résultat net déficitaire du Groupe Viparis Holding pour 23,5 millions d'euros.

Les montants figurant en « autres mouvements » correspondent principalement :

- au reclassement de la situation nette négative de titres mis en équivalence actif à passif pour 17,4 millions d'euros, du Groupe Viparis Porte de Versailles ;
- à l'impact de -0,7 millions d'euros de la cession des titres Viparis Palais des Congrès d'Issy détenus par la société Viparis SAS, à la société Viparis Palais des Congrès ;
- à des écarts de conversion sur Cassini.

La variation de périmètre sur Cassini correspond au rachat des minoritaires qui a eu pour impact une diminution des capitaux propres part du Groupe à hauteur de -15,3 millions d'euros.

Le bilan de l'exercice clôt au 31 décembre 2021 du Groupe Comexposium se présente comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2021	31.12.2020
Actifs non courants		
Goodwill	858	852
Autres immobilisations incorporelles	499	506
Immobilisations corporelles	23	26
Participation dans les entreprises associées et les co-entreprises	9	10
Actifs financiers non courants	3	3
Impôts différés actifs	6	2
Total des actifs non courants	1 398	1 398
Actifs courants		
Clients	99	96
Autres actifs courants	76	66
Trésorerie et équivalents de trésorerie	139	84
Total des actifs courants	314	246
Total de l'actif	1 713	1 644

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2021	31.12.2020
Capital	378	375
Primes	191	191
Réserves	-30	230
Réserves de conversion	9	-9
Résultat de l'exercice - part des actionnaires de la société mère	-71	-229
Capitaux propres (part des actionnaires de la société mère)	477	559
Participations ne donnant pas le contrôle	36	23
Total des capitaux propres	512	582
Passifs non courants		
Avantages au personnel	8	7
Impôts différés passifs	73	71
Dettes financières non courantes	721	44
Autres passifs non courants	44	42
Total des passifs non courants	846	164
Passifs courants		
Provisions courantes	10	8
Fournisseurs	78	46
Dettes financières courantes	15	589
Dettes d'impôt courant	14	13
Autres passifs courants	238	243
Total des passifs courants	356	898
Total des passifs et des capitaux propres	1 713	1 644

5.5 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours s'analysent comme suit :

<i>Valeur nette, (En millions d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Matières premières, approvisionnements	0,3	0,3
Produits intermédiaires et finis	0,0	0,1
Marchandises	0,2	0,6
Avances et acomptes versés sur commandes	2,4	3,5
Total Stocks et en-cours	3,0	4,5

5.6 Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés s'analysent comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Valeur brute	180,3	164,3
Dépréciation	(19,5)	(16,6)
Valeur nette	160,8	147,7

Ce poste concerne essentiellement :

- CCI de Région Paris Ile-de-France pour 46,3 millions d'euros de créances clients (dont 8,3 millions d'euros de créances douteuses) ;
- EESC ESCP : 43,0 millions d'euros en valeur brute et 2,8 millions d'euros de dépréciation ;
- HEC : 38,7 millions d'euros en valeur brute et 1,2 million d'euros de dépréciation sur les comptes clients ;
- Association Groupe ESSEC : 13,1 millions d'euros en valeur brute et 0,2 million d'euros de dépréciation ;
- CFA ESSECCFA : 8,8 millions d'euros en valeur brute et 1,2 millions d'euros de dépréciation.

La progression de la valeur brute des créances clients sur l'exercice s'explique principalement, par la contribution des groupes d'entités du secteur enseignement, notamment les entités des Groupes HEC (croissance de 11,6 millions d'euros) et ESCP (progression de 4,8 millions d'euros) en lien avec l'évolution générale de l'activité des écoles en sortie de crise sanitaire.

5.7 Autres créances et comptes de régularisation

Les autres créances et comptes de régularisation s'analysent comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Autres créances	158,9	85,3
Ecart de conversion	0,7	0,0
Charges constatées d'avance	15,3	14,2
Valeur brute	174,8	99,5
Dépréciation	(10,9)	(10,4)
Valeur nette	163,9	89,1

Les créances de l'actif circulant ont des échéances inférieures à un an. Les autres créances correspondent essentiellement aux comptes courants débiteurs, aux subventions d'investissement notifiées et aux subventions d'exploitation à recevoir.

La variation de l'exercice s'explique principalement par l'évolution du poste autres créances, dont le principal contributeur est la CCI de Région Paris Ile-de-France, en lien avec la progression significative des créances vis-à-vis des OPCO (le solde des en-cours nets au 31 décembre 2021 s'élève à 92,2 M€).

5.8 Disponibilités, Valeurs Mobilières de Placement et trésorerie nette

La composition des disponibilités et des valeurs mobilières de placement, sous déduction des concours bancaires courants, se présente comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Valeurs mobilières de placement	78,6	162,3
Disponibilités	316,8	255,8
Total trésorerie active	395,4	418,1
Trésorerie passive	(38,5)	(20,1)
Trésorerie nette	356,9	398,0

Sur l'exercice, il est opportun de noter la baisse significative des valeurs mobilières de placement (« VMP ») à hauteur de 83,7 millions d'euros et principalement liée :

- Au dénouement des VMP SIPAC pour 60 millions d'euros afin de constituer des liquidités et permettre notamment le transfert de trésorerie vers Cassini dans le cadre de l'opération de prêt intragroupe décrite dans la section « 1.1 Evénements marquants »
- A l'évolution de la valeur des placements de la CCI de Région Paris Ile-de-France avec une baisse nette de 17,5 millions d'euro.

Les concours bancaires courants concernent principalement la CCI de Région Paris Ile-de-France et constituent l'essentiel de l'encours de 38,5 millions d'euros.

B. PASSIF

5.9 Capitaux Propres, part du Groupe

La structure des capitaux propres, part du Groupe, a évolué comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	Apports	Réserves et résultat	Total
31/12/2019	319,7	(95,4)	224,2
Résultat 2020		(193,9)	(193,9)
Distribution de dividendes		0,0	0,0
Variation de périmètre		5,5	5,5
Autres mouvements		(3,8)	(3,8)
31/12/2020	319,7	(287,6)	32,1
Résultat 2021		(31,2)	(31,2)
Distribution de dividendes		0,0	0,0
Variation de périmètre		(11,0)	(11,0)
Autres mouvements		4,2	4,2
31/12/2021	319,7	(325,6)	(5,9)

Les apports correspondent à l'écart d'ouverture de premier bilan de la CCI Paris Ile-de-France déterminé par la différence entre l'actif et le passif établis à la date du 1er janvier 1993.

Le poste de variation de périmètre pour -11 millions d'euros s'explique par :

- 2,2 millions d'euros d'augmentation de capital de HEC ;
- -1,7 million d'euros de variation du pourcentage d'intérêt de HEC (passant de 91,29 % à 87,38 %) ;
- -12,5 millions d'euros de cession de parts des intérêts minoritaires de Cassini ;
- 1,0 million d'euros d'augmentation de capital de Cassini.

Les autres mouvements correspondent pour l'essentiel :

- aux impacts de la conversion des devises étrangères pour 7,2 millions d'euros ;
- à la plus-value de cession des titres Viparis Le Palais des Congrès d'Issy pour -0,7 millions d'euros ;
- à l'impact de la mise en oeuvre du nouveau règlement ANC 2020-01 sur le traitement des écarts de conversion à hauteur de -2,0 millions d'euros.

5.10 Intérêts minoritaires

La part des capitaux propres n'appartenant pas au Groupe CCIR a évolué comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Début de l'exercice	73,5	80,1	85,5
Part des minoritaires dans les résultats	19,1	(9,3)	(3,4)
Changement de méthode	(5,0)		(1,5)
Autres (dont distribution de dividendes et variations de périmètre)	1,8	2,7	(0,5)
Fin de l'exercice	89,4	73,5	80,1

Les intérêts minoritaires correspondent à la quote-part des capitaux propres des filiales consolidées qui revient aux ayant droits externes et sont essentiellement constitués par la part de titres SIPAC détenue par CEP Développement. La CCI de Région Paris Ile-de-France ne détenant aucune quote-part de capital de l'entité, les capitaux propres de l'entité ad hoc constituent en totalité des intérêts minoritaires, qui sont isolés sur une ligne spécifique des capitaux propres.

Les intérêts minoritaires incluent également 100 % des fonds propres des entités à forme associative intégrées globalement par la CCI de Région Paris Ile-de-France.

Les autres mouvements de ce poste sont composés par :

- le corollaire des variations de périmètres avec les contributions liées :
 - à l'entrée dans le Groupe de la SAS Wacano Villejuif Bio Park pour 2,7 millions d'euros ;
 - aux mouvements opérés au capital d'HEC pour 1,8 million d'euros ;
 - aux mouvements liés au Groupe Comexposium pour 2,8 millions d'euros.
- de l'impact de l'harmonisation des méthodes de comptabilisation des régimes de retraite de l'ESCP Berlin pour -5,0 millions d'euros.

5.11 Provisions pour risques et charges

Caractéristiques des engagements provisionnés

Les engagements à prestations définies du Groupe vis-à-vis du personnel sont principalement constitués d'engagements de retraite (indemnités conventionnelles de départs et prestations de retraites) et d'autres avantages telles que des allocations d'ancienneté.

Les provisions pour risques et charges s'analysent comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Engagements sociaux	466,5	477,8
Autres	55,2	56,7
Total	521,7	534,5

La provision pour engagements sociaux concerne principalement la CCI de Région Paris Ile-de-France et se décompose de la façon suivante, en millions d'euros :

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Engagements de retraite	404,7	402,9
Indemnités de départ à la retraite	25,2	31,6
Allocations d'ancienneté	3,4	4,9
CMAC	33,2	38,4
Total	466,5	477,8

Les engagements de retraite des autres entités incluses dans le périmètre ne sont pas significatifs.

La provision CMAC couvre le risque lié au statut d'auto-assureur de la CCI de Région Paris Ile-de-France dans le cadre de l'indemnisation du chômage de ses collaborateurs.

L'harmonisation des régimes de retraite effectuée sur l'ESCP Berlin et ESCP Londres a eu un impact de -1,2 millions d'euros sur le poste « engagements de retraite ».

5.12 Emprunts et autres dettes financières

Les emprunts et autres dettes financières se ventilent comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	171,8	198,8
Emprunts et dettes financières divers	23,5	22,0
Total emprunts et autres dettes financières	195,3	220,8

La variation du poste « *emprunts et dettes financières* » pour un montant global de 25,5 millions d'euros s'explique principalement par :

- des remboursements d'emprunts :
 - o avec le remboursement des PGE à hauteur de 15,0 millions d'euros et 10,0 millions d'euros respectivement souscrits par HEC et l'Association Groupe ESSEC,
 - o 8,1 millions d'euros par la CCI de Région Paris Ile-de-France,
 - o 3,5 millions d'euros par la SIPAC,
- Des souscriptions d'emprunts :
 - o 12,9 millions d'euros de dettes financières souscrites par Wacano Villejuif.
 - o 2,5 millions d'euros de dettes financières souscrites par ALEGESSEC pour faire face aux sorties de trésorerie nécessaires dans le cadre de la rénovation de la résidence du Parc.

Les emprunts et dettes financières par échéance sont les suivants, en millions d'euros :

Nature	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>(contractés pour une durée de plus de deux ans à l'origine)</i>	171,8	18,9	67,3	85,6
Emprunts et dettes financières divers	23,5	22,2	1,3	
Total	195,3	41,1	68,6	85,6

5.13 Taux d'intérêt et couvertures de taux

Les comptes de la CCI de Région Paris Ile-de-France font apparaître une dette d'emprunt de 106,6 millions d'euros dont 62 millions ont une échéance à plus de cinq ans. La dette de la CCI de Région Paris Ile-de-France fait l'objet d'une couverture de taux d'intérêt via des stratégies de swaps et des stratégies optionnelles.

5.14 Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés se ventilent comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Dettes fournisseurs	73,6	56,4
Total	73,6	56,4

S'agissant des dettes fournisseurs, les principales variations sur l'exercice concernent :

- les entités du périmètre organique de la CCI de Région Paris Ile de France (CCIR, GIE CCIR et 6 nouveaux EESC) avec une progression de 14 millions d'euros des encours ;
- les entités du Groupe ESCP avec une augmentation de 5,1 millions d'euros.

5.15 Autres dettes et comptes de régularisation

Les autres dettes et comptes de régularisations se ventilent comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Avances et acomptes reçus	64,0	33,3
Dettes fiscales et sociales	96,2	106,1
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7,7	5,4
Autres dettes	55,5	45,8
Produits constatés d'avance	762,3	739,7
Impôt différé passif	10,8	11,9
Total	996,5	942,2

L'évolution des avances et acomptes reçus par rapport à l'exercice précédent s'explique principalement par le changement d'organisation induit par la création du CFA unique et son fonctionnement avec les OPCO.

Au moment de l'arrêté des comptes 2021, la CCI de Région Paris Ile de France était encore en attente vis-à-vis des OPCO d'éléments d'informations pour près de 27 millions d'euros de règlements reçus liés au financement de l'apprentissage.

Le poste « *produits constatés d'avance* » tient compte notamment d'un montant de 366,5 millions d'euros correspondant au canon payé par la SCI Propexpo à SIPAC et relatifs au paiement pour le bail emphytéotique d'une durée de 99 ans.

6. ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.1 PEEC

Des garanties ont été accordées, avant le 31 décembre 2001, par l'ex-CCIP, dans le cadre de son activité Collecte et gestion de la PEEC, à la Caisse des Dépôts et Consignations, sur des prêts consentis par cet organisme sur fonds d'épargne.

L'activité Collecte et Gestion de la PEEC a été transférée à l'Office Interprofessionnel de Logement (OCIL) au 31 décembre 2001.

L'OCIL ne pouvant être juridiquement garant de prêts consentis sur fonds d'épargne par la Caisse des Dépôts et Consignations, la CCI de Région Paris Ile-de-France reste redevable de cette obligation vis-à-vis de cette dernière à raison des prêts actuellement en cours. Néanmoins, en cas de mise en jeu des garanties en cause, la CCI de Région Paris Ile-de-France se retournerait vers l'OCIL.

6.2 Cautions

Les cautions mises en place sont les suivantes :

6.2.1 CCI de Région Paris Ile-de-France

Les cautions mises en place pour la CCI Région Paris Ile-de-France auprès de la BNP-PARIBAS sont les suivantes :

Banque	Etablissement	Objet	Montant	Expiration
BNP PARIBAS	WACANO	Prefecture de Paris	304,90 €	Jusqu'à main levée
BNP PARIBAS	WACANO	Entrepôt (caution versée aux services fiscaux)	4 573,00 €	Jusqu'à main levée

6.2.2 Association Groupe ESSEC

Banque	Objet	Montant	Expiration
DBS Bank	Construction du campus de NEPAL HILL à Singapour est garanti par l'Association du groupe Essec (as corporate guarantor) au travers d'un acte de caution (Deed of subordination)	27 000 000 sgd (environ 17,7 M€)	24 décembre 2028
LCL	Un dépôt de garantie de 3 mois de loyers concernant le bail signé le 28/08/2014 auprès d'UNIBAIL RODAMCO pour une durée de 10 ans, à compter du 01/07/2015 et jusqu'au 30/06/2025, pour l'utilisation des locaux du Campus ESSEC EXECUTIVE EDUCATION au sein du CNIT de La Défense.	646 000 euros	30 juin 2025

Les résidences étudiantes du Groupe ont été construites sur des terrains appartenant à l'Association Groupe ESSEC par des sociétés d'HLM selon le régime du « bail à construction » :

- Foyer du Parc : 55 ans à compter du 15 mars 1986, fin en mars 2041
- Linandes : 40 ans à partir du 25 novembre 1992, fin en novembre 2032
- Cergy le Haut : n°1 55 ans à partir du 29 décembre 1994, fin en décembre 2049
- Cergy le Haut : n°2 55 ans à partir du 1er juillet 2005, fin en juillet 2060
- Cergy le Port : 55 ans à partir du 2 octobre 2008, fin en octobre 2063.

Les sociétés d'HLM louent les résidences à l'ALEGESSEC qui met à disposition des étudiants un logement moyennant paiement d'une indemnité couvrant les charges de gestion. L'ALEGESSEC est engagée vis-à-vis des sociétés d'HLM à verser un loyer couvrant les charges, notamment de remboursement des emprunts de ces sociétés, par des baux de 12 ans, révisables sur une base triennale.

6.2.3 Groupe HEC

Afin de réhabiliter les bâtiments de résidence étudiante B à K, HEC Paris a conclu le 09/03/16 un contrat de bail à construction avec ADIM (preneur), d'une durée de 51 ans et 6 mois à compter de la date de livraison des bâtiments rénovés. Le bail à construction prévoit notamment :

- le transfert de l'usage des bâtiments B à K au preneur du bail,
- le paiement par le preneur du bail d'une redevance annuelle de 0.9 M€ au titre de la location du terrain,
- le transfert de l'usage des bâtiments B à K à HEC au terme du bail,
- la fin de la période de réhabilitation en 2019.

Adim a alors construit à ses frais un bâtiment (N1) et a réhabilité les 10 bâtiments (B à K) dont le dernier l'a été fin août 2019.

Ce contrat a été transféré d'HEC à AMAR 2 le 16 août 2016 tandis qu'ADIM a cédé en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) les logements étudiants à FRANCE HABITATION qui a repris les droits et obligations d'ADIM lors de chaque mise à disposition des 11 bâtiments.

Par ailleurs, le 9 mars 2016, le nouveau bailleur, Seqens, a donné en location des logements étudiants à AMAR 2. Le bail est d'une durée de 12 ans reconductible par période de 12 ans (sans pouvoir dépasser la durée du bail à construction), durant lequel AMAR 2 verse des loyers d'un montant environ 3,1 M€/an.

Le Groupe a fait le choix de traiter comptablement dans les comptes consolidés ce bail comme une location. Le règlement 2020-01 homologué par décret du 29 décembre 2020 a prévu l'option de conserver ce régime comptable pour les opérations antérieures à sa mise en application au 1er janvier 2021.

Autres engagements :

La SIPAC s'était engagée en 2020 à mettre à la disposition de sa filiale Cassini SAS un prêt tirable en plusieurs tranches, pour un montant maximal de 54,5 millions d'euros. La première tranche a été tirée en novembre 2020 pour 8,6 millions d'euros. Plusieurs tirages ont été réalisés en 2021, pour atteindre un montant total cumulé au 31/12/2021 de 44,7 millions d'euros (hors intérêts capitalisés). Au 31/12/2021, le montant total dû par Cassini SAS à la SIPAC s'élève à 45,5 millions d'euros, intérêts courus et intérêts capitalisés compris.

7. EFFECTIFS DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2021

Les effectifs moyens consolidés se répartissent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Congrès, Foires et Expositions	-	-
Formation	3 640	3 425
Autres missions	2 008	1 545
CCIT	287	268
Total	5 935	5 238

Ces données n'intègrent pas les effectifs des sociétés mises en équivalence.

8. HONORAIRES CAC AU 31 DECEMBRE 2021

Le détail des honoraires aux commissaires aux comptes au cours de l'exercice se répartissent entre les organisations comme suit :

	31/12/2021	Honoraires facturés au titre du contrôle légal	Honoraires à des prestations mentionnées au §II de l'article L.822-11
<i>(En milliers d'euros)</i>			
IN EXTENSO	36	36	-
CDA	288	262	26
PWC	459	426	32
FIDUCIAL	6	6	-
AUTRES COMMISSAIRES AUX COMPTES	238	134	104
Total	1 027	865	162

Ces données n'intègrent pas les honoraires des sociétés mises en équivalence.

9. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La crise sanitaire se poursuivant avec intensité dans les premiers mois de 2022, elle a pour effet de continuer à mobiliser les équipes de la CCI Région Paris-Ile de-France pour l'accomplissement des missions qui lui sont confiées et dans la continuité notamment des éléments exposés au niveau des paragraphes "Covid 19 - Crise sanitaire" et "Restructuration" de la section "2.2. Evénements marquants".

A la date d'arrêté des comptes clos au 31 décembre 2021, la direction de la CCI de Région Paris Ile de France n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation.